La Minerve.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVIII. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., LUNDI MATIN, 5 FEVRIER 1866 No. 123.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

Vincelette & Cie, d'Iberville, C. E., FAILLIS.

Les Créanciers des faillis sont par les présentes notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

D. MASSON, Syndic.

31, Rue St. Pierre, Montréal, 1er décembre 1865. 72 dm a

Acte concernant la Faillite, 1864

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de HENRY CHAPMAN & COMPANY, FAILLIS.

Les soussignés ont produit un acte de composition et de décharge exécuté en leur faveur, tant comme associés qu'engagés individuellement par leurs créanciers, et le dix-septième jour de Février prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour le faire confirmer.

HENRY CHAPMAN,
JOHN HOPE,
RICHARD A. BROOKE,
Par leur procureur *ad litem*,
J. J. C. ABBOTT.

Montréal, 1er décembre 1865—72dm

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de C. K. ADAMS, FAILLI.

MARDI, le 27ème jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir une décharge d'après l'acte susdit.

CHAUNCEY K. ADAMS,
Par son Procureur,
A. & W. ROBERTSON

Montréal, 17 janvier 1866—110 dm

Acte concernant la Faillite, 1864

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de DAVID ALLAN POE WATT, FAILLI.

MARDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une décharge sous l'acte susdit.

TORRANCE & MORRIS,
Procureurs *ad litem* du dit
DAVID ALLAN POE WATT.

Montréal, 22 janvier 1866—112 dm

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de E. ET G. MOGÉ, de St. Ours, FAILLI.

Les Créanciers des Faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en n'ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

LOUIS J. R. GIARD, Syndic.

Chez AMABLE PREVOST ET CIE.
Montréal, 24 janvier 1866. ds—113

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de N. O. GREENE, FAILLI

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DIXIEME jour de Février prochain.

JAMES SCULTHORP, Syndic.

Montréal, 24 janvier 1866—114

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PRÉFONTAINE & DYON, et de T. & M. PRÉFONTAINE, FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont avertis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, d'après l'acte susdit, à moi, le syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leurs valeurs, et s'ils n'en ont pas, déclarant le fait, le tout attesté sous serment, et les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

V. HUDON, Syndic.

Montréal, 5 janvier 18 6—114 ds

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de JOHN BROWN, FAILLI

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.

Montréal, 23 janvier 1866—114 dsp

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

No. 122, —*RUE CRAIG*— No. 122

(Vis-à-vis la Rue Côté)

11 août. r—139

Acte concernant la faillite, 1864

Les créanciers du soussigné sont avertis de se réunir à l'HOTEL ALBION, dans la cité de Montréal, JEUDI, le QUINZIEME jour de Février, A. D. 1866, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

WILLIAM WALSH.

Perth, 22 janvier A. D 1866—116 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de WILLIAM G. VOGT, JOSEPH VOGT et GEORGE VOGT, faisant affaires sous les nom et raison de William G. Vogt & Co, de Montréal, C. E., FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont par le présent avertis qu'ils sont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi le Syndic soussigné; et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de telles reclamations.

T. S. BROWN. Syndic Officiel.

Montréal, 26 janvier 1866—116 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PATRICK RYAN, de Montréal, C. E., FAILLI.

Les Créanciers du failli sont, par le présent, avertis qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné; et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 26 janvier 1866—116 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de VINCELETTE & CIE, d'Iberville, C. E., FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont par les présentes notifiés de s'assembler à mon bureau, 31, Rue St. Pierre, en cette cité, JEUDI, le 15 Février courant, à DIX heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire public des faillis et pour régler les affaires relatives à leurs biens généralement.

Les faillis sont par le présent notifiés d'être présents à la dite assemblée.

D. MASSON, Syndic.

Montréal, 1er février 1866—120 ds a

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de THOMAS CROSS, d'Ottawa, C. W., FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 2 février 1866—122 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN KNOX, de Montréal, C. E., FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-QUATRIEME jour de Février 1866—122 ds

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 2 février 1866—122 ds

SONNERIE D'ALARME DION.

L'Inventeur de cette importante découverte désire avoir des AGENTS pour le placement de sa SONNERIE D'ALARME dans toutes les parties du Canada.

S'adresser au No. 7, Rue Bonaventure.
9 oct.

ASSURANCE
NORTH BRITISH & MERCANTILE
contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - -	$12,000,000
Accum. des Fonds -	10,000,000
Revenu Annuel - -	2,500,000

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GERANTS:
D. Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:
Hon. L. Renaud, M.C.L. Hon. John Rose, M P P. Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand C J Brydges, Ecr., Directeur Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOCAL — J. JOHNSTON
INSPECTEUR—Wm EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties pour l'ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a **10 Modes d'Assurance sur la Vie.**

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a plein pouvoir de **régler les pertes.**

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2 4, et LA BOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Canada.

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT

Bureau & Normandeau,

NOTAIRES,

NO. 2, PETITE RUE ST. JACQUES.

Hon. J. O. BUREAU. | P. E. NORMANDEAU, Comm. pour le Haut-C.
27 janvier—116

A LOUER

POSSESSION AU PREMIER MAI

Ces DEUX MAISONS de première classe à deux étages en pierre de taille, Nos 393 et 397, "Triconnel Place," Rue Dorchester, ayant Bains et Privées, et toutes les améliorations modernes, avec Ecuries et Remise à voitures. Si on le requiert, on peut obtenir possession du No. 393 au commencement d'avril. Loyer à bon marché.

S'adresser à
JOHN ATKINSON,
No. 384, Rue Dorchester

21 mars—161 j

A LOUER

TROIS MAISONS de première classe, Rue Berri. Loyer, CENT LOUIS.
S'adresser à
J. B. ROLLAND,
12 et 14, Rue St. Vincent.

12 janvier—103

A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située au Village de Belœil

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES DE

FEU P. MALOT, ECUIER,

Bâtie d'une grande maison de briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait; aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

—o—

☞ AUSSI A VENDRE ☜

A TRÈS-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

BONNES TERRES

DANS

Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à
J. B. BROUSSEAU, Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques
Ou au **Dr. J. B BROUSSEAU,**
Station de Belœil.

31 octobre—45

A VENDRE

Une TERRE située près de la station du pont de Belœil, contenant cent-vingt arpents en superficie, bien bâtie.
S'adresser au soussigné,
LOUIS GUEROUT.

Toutes lettres adressées doivent être affranchies.

21 déc. 87—umkb

A LOUER.

La PROPRIÉTÉ de feu M. C. H. COFFIN, Ecr., Prothonotaire, située sur la Rue Ste. Catherine et entre les Rues St. Hubert et St. Christophe, comprenant une Maison double en Pierre de taille à deux étages, une grande Cour et Bâtiments, ainsi qu'un beau Jardin. Possession au 1er Mai.

Pour les conditions s'adresser à Montréal à O. BERTHELET, Ecr., ou au Soussigné à St. Hyacinthe.

P. LAMOTHE,
Exécuteur testamentaire

Montréal, 5 janv 1866. k 98

BUREAUX A LOUER.

TROIS BUREAUX à louer dans la Rue St. Vincent, dans le *Block Giraldi.* S'adresser au No. 229, Rue des Commissaires.

20 janvier—110 S. GIRALDI.

Proprieté a Vendre a Saint-Cyprien.

Cette magnifique PROPRIÉTÉ de six arpents de front sur vingt-huit de profondeur, située à un mille de l'Eglise, sur le chemin conduisant à l'Acadie, avec une Maison, Ecuries et autres dépendances, le tout en bon état. Soixante-dix arpents de cette terre sont en bon état de culture et le reste en bois debout. Cette propriété sera vendue, pour argent comptant, à un prix très-modique. Titres incontestables.

S'adresser au soussigné,
T. C. DE LORIMIER, Avocat,
41, Petite Rue St. Jacques

30 août—296 D 3

A LOUER.

Cinq MAGASINS avec LOGEMENTS en face du Marché St. Charles. Une BOULANGERIE et LOGEMENT, même local, étant la seule Boulangerie dans cette partie de la Cité. Possession immédiate et sans loyer d'ici au 1er Mai.

CHAS. GAREAU,
142, Rue McGill,

12 janv. dm—103

A LOUER

Cet HOTEL bien connu, pourvu d'une Cour spacieuse, situé vis-à-vis le Marché Bonsecours.
S'adresser à
J. TIFFIN & FILS.

13 janvier—104

A LOUER

Cette magnifique MAISON EN BRIQUES, pour une famille qui désire une résidence confortable, étant la dernière maison sur la rue Sherbrooke Est, connue sous le nom de PLACE ST. LOUIS.

Il y a un grand Jardin très-bien complanté d'arbres fruitiers et d'ornement, rendant cette résidence extrêmement saine et agréable. La maison vient d'être réparée et peinturée à neuf; elle possède toutes les dépendances désirables. Cette résidence n'est qu'à un quart d'heure de marche du centre des affaires de cette cité.

S'adresser au propriétaire,
L. G. FAUTEUX,
20, Rue du Port, coin de la Rue des Enfants Trouvés.

27 janvier—116

Bonne Place de Commerce a Vendre.

Cette BELLE PROPRIÉTÉ, ci-devant occupée par ROBERT CODÈRE, marchand de St. Antoine, Rivière Chambly, à vendre à bas prix.

S'adresser à
F. & J. LECLAIRE & CIE,
No. 290, Rue St. Paul,

15 janvier—105ump Montréal

A Louer,

Ce GRAND et SPLENDIDE HOTEL, "JACQUES CARTIER," situé sur le côté nord de la Place Jacques Crtier, contenant cinquante Chambres à Coucher, deux Salons de Réception et fourni de toutes les améliorations modernes, Bains, Privés, Caves au Vin, Gardes-Mange et Glacière. Cet Hôtel est bien situé pour les Voyageurs, se trouvant près des différents débarcadères des Bateaux-à-Vapeur et dans la place des Affaires. Cet Hôtel est chauffé par la Vapeur. A côté du Comptoir aux Liqueurs il y a une magnifique Chambre de Toilette pour Messieurs. S'adresser à

AMABLE PREVOST,
266 et 268, Rue St. Paul.

29 janv. 119

A Louer.

Une MAISON DOUBLE, No. 261, Rue St. Antoine, renfermant une Salle à Diner, un Salon et une Salle à Déjeuner, Parloir et Salle à Diner dans le Soubassement, neuf Chambres à Coucher, Cuisine, avec Grille, Armoire et Appareil complet à lavage, chauffé à la vapeur, dans le dernier style, Bains, etc, bonne Cave et bonne Cour et bonne Ecurie pour trois Chevaux, un Hangard à Voiture et autres Dépendances.

La Maison a été complètement tapissée et peinturée cette année. S'adresser à

AMABLE PREVOST,
Nos. 268 et 263, Rue St. Paul.

29 janv. 119

A vendre. — Une chance rare.

A vendre dans le village de St. Vincent de Paul, à 9 milles de Montréal, une BATISSE EN PIERRE, propre pour un magasin, hôtel ou une résidence pour un Monsieur, avec des dépendances nouvellement bâties et un grand jardin. Dans le village, il y a une prison de réforme, un collège et un couvent. Il se fait maintenant beaucoup d'affaires, mais le propriétaire désire se retirer. La maison est voisine de l'église de la paroisse. Conditions faciles.

S'adresser au
DR. YOUNG, DENTISTE,
Rue Notre-Dame.

31 janvier—119

Place de Commerce à Louer.

Cette MAISON à deux étages en pierre de taille, coin de la rue St Joseph et de la ruelle Roy, près de la rue McGill, occupée depuis dix ans par M. Seraphin Cloutier, Marchand-Epicier, contenant un grand magasin et logement, cave de première classe, avec une voûte en arrière, grande cour, écuries en brique, remises, &c, &c.

— AUSSI —

Dans la rue Inspecteur, près de la Station Bonaventure, une MAISON NEUVE à deux étages en brique, contenant deux logements. Cette place se trouve à proximité des Bureaux du Grand Tronc.

S'adresser à
LÉANDRE CHAPUT,
No. 431, Rue des Commissaires.

31 janvier.—119 c j

A LOUER,

TROIS MAISONS EN BRIQUES à trois étages, dont le bas est en magasin, situées sur la Rue St. Bonaventure, ainsi que DEUX MAGASINS situés sur la même rue.

— DE PLUS: —

Une autre MAISON EN BRIQUES à trois étages, dont le bas est en magasin, située sur la rue St Antoine.

On pourra prendre possession des magasins immédiatement, sans payer de loyer d'ici au 1er mai.

Pour les conditions, s'adresser à
T. P. BARRON, Ecr.,
No. 32, Rue St. Antoine.

1er février—120

A Louer.

Le HAUT de l'IMPRIMERIE de LOUIS PERRAULT ET CIE, soit comme LOGEMENT ou BUREAUX.

Conditions avantageuses. S'adresser à
LOUIS PERRAULT,
36, Rue St. Vincent,

Entre Midi et 2 heures ou de 5 à 6 heures p m.
2 fév. 121

A LOUER,

Nos. 1, 3, 5 et 6 de la Place Viger, vis-à-vis le Carré Viger, Rue St. Denis.
S'adresser à A. W. GRENIER,
No. 6, Place Viger,
Ou 16, Petite Rue St. Jacques

2 février—121 k b

ETABLISSEMENT Hydrothérapique de Montréal.

Hydrothérapie rationnelle. Traitement spécial des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Genito-Urinaires,

296, Rue Dorchester.

G. S. DE BONALD, M. D. C. M, Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c, &c, &c.

21 août—288 sm k 1

SAMUEL HOLMES, 125, Rue St. Paul, 125,

A l'Enseigne du SOLEIL et des TROIS BARILS
MONTREAL

Nouveau Porte-Allumettes en Fonte, surmonté d'un joli Miroir.—On est prié de venir le voir.

☞ Peintures, Huiles, Vernis, Couleurs préparées et sèches, Vitres, Mastic, Huile de Charbon, Lampes, Mèches, Cheminées, etc, etc, conjointement avec la Ferblanterie à l'ancienne place, près de la place Jacques-Cartier.

N B.—PEINTURES de toutes couleurs préparées en Canistres depuis 1 à 25 livres, qui peuvent convenir à tous ceux qui viennent d'une certaine distance.

21 oct. 1864.—ab

Jetté & Archambeault,

AVOCATS,

No. 42, Rue Saint Vincent.

L. A. JETTÉ.
F. X. ARCHAMBEAULT.

Montréal, 6 novembre 1865—50

ETABLIE DEPUIS 1820.

A. BOURNE,

Graveur et Imprimeur sur plaque en cuivre.

No. 293, *RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.*

RÉSIDENCE:

Hotel du Canada.

6 octobre 24—smk

LICITATION VOLONTAIRE.

Sera vendu par autorité de justice, à la porte de l'église de la paroisse Ste. Martine, le DOUZIEME jour de Février prochain (1866), à ONZE heures de l'avant-midi, les immeubles ci-après désignés appartenant aux enfants mineurs issus du légitime mariage de feu Edouard Lefebvre et Dame Aurélie Primeau, sa veuve survivante, savoir:

1. UNE TERRE désignée sous le numéro seize de la concession du Grand Marais, dans la paroisse Ste. Martine, et partie par le numéro dix-huit de la côte St. George, contenant quatre arpents de largeur sur vingt-et-un arpents de longueur dans la ligne sud-ouest, et vingt-quatre arpents et une perche dans la ligne nord-est, formant quatre-vingt-onze arpents, plus ou moins, en superficie, bornée en front par le ruisseau du Grand Marais, en profondeur par les terres de la côte St. George, du côté sud-ouest partie par la terre de Jean-Marie Lefebvre et partie par la terre des héritiers William Barrington, et du côté nord-est par la terre de la veuve et des héritiers de feu Charles Lefebvre, avec une maison, une grange, une remise, une écurie, une étable, une laiterie, un four et un hangar dessus construits.

2o. UN TERRAIN situé dans la première côte double de Williamtown, dans la dite paroisse Ste Martine, contenant un demi-arpent de largeur sur vingt arpents de longueur, borné en front par le chemin de front de la dite côte, en profondeur par les terres de la seconde côte double, du côté sud-ouest à Luc Beaudin, et du côté nord-est à un nommé Picard, partie en désert et partie en bois debout.

Pour les conditions, s'adresser à la veuve et tutrice ou au Notaire soussigné.

JOS. LÉONARD, N. P.

Beauharnois, le 25 janvier 1866—115 ts a

REMEDES FRANÇAIS EN VOGUE,

Vendus Paris, chez Grimault & Cie., Chimistes de Son Altesse Impériale le Prince Napoléon; à New York, chez J. M Becker, 38, rue Walker;

A MONTRÉAL, *chez Lyman, Clare & Cie., chez Devins & Cie.;* A QUÉBEC, *chez J. Musson & Cie.*

PHOSPHATE DE FER,

Par Lenas, Apothicaire et Docteur ès Arts, Paris

Cette nouvelle préparation de fer renferme tous les éléments des os et du sang, comme le fer dans un état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et publiées dans le prospectus, elle est supérieure aux *Pilules de Vallet*, à la *Lactate* de fer, au fer réduit par l'hydrogène, ou aux Pilules ou au Sirop d'*Iodure de Fer*. Elle remédie promptement à la pâleur de la Consomption, aux maladies d'estomac, à la digestion pénible, à la pauvreté du sang, à la perte de la force et de l'appétit, à la menstruation difficile et à la leucorrhée. C'est un accessoire très-utile à l'usage de l'huile de foie de morue.

Plus d'Huile de Foie de Morue.

SIROP DE RAIFORT IODÉ,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris

D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, contenus dans le prospectus, et avec l'approbation de plusieurs académies, ce sirop est employé avec le plus grand succès à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, les maladies lymphatiques, la chlorose, l'atonie des muscles et la perte de l'appétit; il régénère la constitution en purifiant le sang, et est, en un mot, le plus grand dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac et les intestins comme l'iodure de potasse et l'iodure de fer, et est administré avec le plus grand succès aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'obstruction des glandes. Le Dr. Cazenave, de l'Hôpital St Louis, Paris, le recommande particulièrement dans les maladies cutanées conjointement avec les pilules qui portent son nom.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris

D'après la formule du Dr. Corvisart, chevalier de la légion d'honneur, médecin de Sa Majesté l'Empereur des Français, la *Pepsine* est le suc gastrique lui-même, ou plutôt le principe digestif purifié, qui digère la nourriture dans l'estomac. Lorsque d'après différentes causes la quantité de fluide digestif est trop petite, les conséquences inévitables sont la mauvaise digestion, *gastritis gastralgia*, l'inflammation de l'enveloppe muqueuse de l'estomac et des intestins, la gastralagie, l'anémie, la faiblesse, et chez les femmes un dérangement général. L'*Elixir de Pepsine* qui a été approuvé par l'académie de médecine de Paris, guérit promptement toutes ces maladies et empêche le vomissement pendant la grossesse.

MALADIES DE POITRINE.

SIROP D'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris.

Depuis des siècles les médecins et les savants ont cherché un remède pour la guérison des maladies de poitrine; jusqu'ici tous leurs efforts ont été vains. De nouveaux ouvrages communiqués à l'académie de médecine, à Paris, et les expériences les plus sérieuses faites à l'hôpital de Brompton, Londres, spécialement pour le traitement de la Phthisie, prouvent que cette terrible maladie a trouvé un puissant spécifique dans le SIROP D'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX, lorsqu'il est arrivé à son dernier degré.

Les Toux, Rhumes, Catharre, Bronchites, Grippe, disparaissent immédiatement sous l'influence de ce Sirop et les personnes asthmatiques trouvent en lui un remède certain de guérison.

On recommande aux personnes malades de prendre en même temps les délicieuses PASTILLES PECTORALES de suc de laitue, et le LAUROSE de MM. GRIMAULT ET CIE. Ce excellent bon-bon est composé des deux substances de la matière médicale, les plus douces et en même temps les plus inoffensives, et ne contient pas d'opium

MM. Musson et Cie., Québec, ont été nommés Agents-Généraux pour le Canada; MM. Lamplough et Campbell, Agents pour Montréal.

18 novembre 1865—60—aka

N. B.—Les prospectus, avec pleine information, sont envoyés par la malle à leur adresse. Les personnes de la campagne peuvent s'assurer sans délai; des agents sont pour être nommés dans tout le Canada. Les applications pour agences doivent être adressées aux Agents Généraux.

(CIRCULAIRE.)

Appareils de Distillation devant être employés à bord de tous les Navires à Passagers.

RUE DOWNING,
18 décembre 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information et pour que vous la fassiez publier dans les journaux publics, copie de l'ordre en conseil de Sa Majesté, daté le 5 courant, permettant d'employer les appareils de distillation de MM. Chaplin et Cie, aussi bien que ceux du Dr. Normanby et de MM. Winchester et Graveley, à bord des Navires qui ont des Passagers.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et
Obéissant serviteur,
(Signé,) EDWARD CARDWELL.

ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT DU CANADA.

[L. S.]

CHATEAU DE WINDSOR.

5ème jour de décembre 1865.

PRÉSENT:

SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE EN CONSEIL.

Considérant que par "l'Acte des Passagers, 1855," il est entre autres choses décrété qu'avant qu'aucun Navire à Passagers soit expédié, l'Officier de l'Emigration à ce port devra se convaincre par lui-même qu'il y a à bord une quantité d'eau pure suffisante, emportée dans des réservoirs ou des tonneaux, pour fournir durant le voyage projeté un pot d'eau par jour à chaque adulte, pour l'usage des passagers, sans parler de la quantité nécessaire pour la cuisine; et

Considérant qu'il est aussi décrété qu'il sera loisible à Sa Majesté par un Ordre en Conseil de prescrire telles Règles et tels Règlements qu'il semblera bon à Sa Majesté, de permettre l'usage à bord des Navires à Passagers d'un Appareil à Distiller l'Eau et auquel cas définir la quantité d'eau fraîche à emporter dans des réservoirs ou dans des tonneaux pour les Passagers, et tel Ordre en Conseil pourra dans la suite être altéré, amendé ou révoqué, selon le besoin; et

Considérant que Sa Majesté, par un Ordre en Conseil, daté du neuf Janvier mil huit cent soixante-trois, a prescrit certaines Règles pour permettre l'usage, à bord des Navires à Passagers munis d'engins à vapeur d'un pouvoir trop restreint, et à bord des Navires à Voiles transportant des passagers, d'un certain appareil pour changer l'eau salée en eau douce; et

Considérant qu'il est expédient de rappeler le dit Ordre en Conseil, et de lui substituer l'ordre ci-après:

Maintenant donc, Sa Majesté, par et de l'avis de son Conseil privé, en conformité et en l'exercice de l'autorité qui lui est conférée par "l'Acte des Passagers de 1855," rappelle par la présente le dit Ordre en Conseil du neuvième jour de janvier mil huit cent soixante-trois, excepté en ce qui concerne un certain Ordre en Conseil du treizième jour de Mai mil huit cent cinquante-neuf, et par la présente ordonnance qui suit:

Tout Navire à Passagers naviguant au moyen de voiles ou d'un engin à vapeur moindre que celui qu'il faut, sans l'aide des voiles, pour faire cinq milles à l'heure, peut être expédié, et partir pour son voyage, n'ayant à bord en réservoirs ou en tonneaux que la moitié seulement de la quantité d'eau pure exigées par le dit acte, pourvu qu'il se conforme aux conditions suivantes, savoir:

1o Qu'il y ait à bord de tout tel Navire un appareil efficace pour changer l'eau salée en eau douce du genre des appareils vulgairement connus sous les noms de Brevet du Dr. Normanby, Brevet de Winchester et Graveley, ou Brevet de Chaplin et Cie.

2o Que les propriétaires, armateurs ou maîtres de tel Navire, avant l'expédition, remettent à l'Officier de l'Emigration un certificat de l'Ingénieur ou Arpenteur du Bureau de Commerce ou de quelque autre personne compétente désignée par l'Officier de l'Emigration, déclarant que sept jours immédiatement avant la date du certificat l'appareil a été examiné par cette personne et trouvé en bon état, et donnant le nombre de gallons d'eau douce que cet appareil est capable de fournir en vingt-quatre heures, et affirmant en outre que le dit appareil est un des appareils brevetés de Normanby, Winchester et Graveley ou Chaplin et Cie, suivant les circonstances.

3o. Que dans tous les cas, l'Officier de l'Emigration soit convaincu que le nombre de gallons d'eau douce que l'appareil est dit capable de fournir n'est pas au-dessous du nombre de personnes sur le point de s'embarquer pour le voyage projeté, c'est-à-dire du nombre total des passagers de chambre, des passagers d'entrepont et de l'équipage.

4o. Qu'il y ait à bord du navire les articles nécessaires à la réparation de tel engin, aussi bien qu'une personne ou des personnes capables de faire ces réparations et de veiller au bon fonctionnement de cet appareil de distillation.

Et pour prévenir toute fausse interprétation de cet Ordre en Conseil, il est en outre ordonné par la présente que les termes "Navires à Passagers," "Officier de l'Emigration," "Adulte," et "Maître" auront la même signification que celle qui leur est assignée dans le dit "Acte des Passagers, 1855."

Et le Très-Honorable Edward Cardwell, un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, est chargé de l'exécution de la présente.

(Signé,) ARTHUR HELPS.

N. B.—Les journaux suivants sont priés de publier l'avis ci-dessus trois fois, une fois par semaine, durant trois semaines, chacun dans la langue qu'il est publié, savoir:—

Le *Morning Chronicle*, le *Mercury* et le *Daily News*, de Québec; le *Canadien*, le *Journal de Québec* et le *Courrier du Canada*; le *Montreal Gazette*, le *Transcript* et *La Minerve*; l'*Enquirer* et le *Journal des Trois-Rivières*; le *Spectator* et le *Times* d'Hamilton; le *News* de Kingston; le *Prototype* de London; le *Times*, le *Post* et *Le Canada*, d'Ottawa, le *Globe* et l'*Evening Journal*, de Toronto.

29 janvier. 117—ts a

LE CARNAVAL SANCTIFIE,

Par le pieux souvenir des douleurs de Marie, par le Rév. P. ALPHONSE MUZZARELLI, de la Compagnie de Jésus, approuvé par Monseigneur de Montréal. 1 vol. in-18 broché, 12 sous.

En vente chez
CHARLES PAYETTE,
250, Rue St. Paul.

3 janv. 96

FEUILLETON.

Les Boucaniers

PAR

PAUL DUPLESSIS.

(Suite.)

—Amis, leur dit Laurent, je partage votre indignation, et je donnerais dix ans de ma vie pour me trouver aux prises avec nos voleurs. Mais, hélas! il n'y faut pas songer. Des obstacles insurmontables s'opposent à la réclamation de ce projet. D'abord, qui nous assure que nos navires laissés dans le port de Carthagène n'ont pas été détruits par les Espagnols? En supposant même que nous les retrouvions intacts, réfléchissez au temps qu'il nous faudrait pour les mettre en état de prendre la mer, à l'avance que l'escadre a sur nous. Non, je vous le répète, il est à présent trop tard pour en appeler à la force! Et puis nous sommes sans chef! Ducasse est loin de nous!... Mes amis, ajouta Laurent après avoir réfléchi, une heureuse inspiration m'est venue! Voulez-vous me confier la lourde tâche du commandement, me mettre à votre tête?... Je m'engage sur mon honneur à vous faire retrouver des richesses au moins égales à celles qu'on nous a ravies!...

A ces paroles prononcées avec feu et conviction, les flibustiers répondirent par des cris d'enthousiasme. Laurent fut reconnu, par acclamation, chef suprême des forces actuellement réunies, que l'absence de Ducasse laissait sans direction.

Cette scène se passait sur la plage: Montbars, attiré par les cris qu'il entendait, accourut aussitôt. Hélas! il était trop tard... Laurent était investi de la toute-puissance. Montbars s'attendait si peu à un tel événement, qu'un instant il en fut étourdi.

—Du courage, lui dit de Morvan; qui, en le voyant venir, s'était rapproché de lui, cette ingratitude est un bonheur pour toi; elle te montre combien tu aurais tort de compter sur ces misérables, de continuer à te sacrifier pour eux, de songer à faire de ces bandits une nation! Il suffit, tu le vois, de leur montrer de l'or en perspective pour devenir leur idole, pour leur faire renier l'homme à qui ils doivent tout! Montbars, cette désillusion est la fin de ton rêve! Tu es riche, jeune encore, rien ne t'empêche de reprendre ton nom et ton rang. Le roi saura dignement employer tes puissantes facultés. Repousse ton passé loin de toi, recommence une nouvelle existence! — Louis, répondit le flibustier, qui serra la main du jeune homme à la broyer, tu ne connais rien au cœur humain!... Depuis longtemps déjà, je m'en aperçois maintenant, je ne portais plus aucun intérêt aux Frères-la-Côte!... Je n'obéissais qu'à mon ambition!... Que veux-tu? L'habitude du commandement m'a donné l'amour de la domination! Je sais que j'ai tort!... Cela te prouve combien mon mal est incurable! C'est l'île de Saint-Domingue que j'ai fixé pour être le théâtre de ma gloire!... Je ne retournerai pas en Europe! Après tout, il vaut mieux que la sourde lutte engagée entre Laurent et moi prenne un caractère décidé, se produise au soleil! Le dénoûment se fera moins attendre...

Le beau Laurent, une fois investi du pouvoir suprême, ne perdit pas de temps pour mettre les flibustiers au courant de ses projets.

—Frères-la-Côte, leur dit-il, je me suis engagé sur l'honneur à vous rendre des richesses au moins égales à celles qu'on vous a ravies; rien ne m'est facile comme de tenir ma promesse. Mon plan est des plus simples: c'est la répétition de ce que j'ai fait il y a peu de mois à Grenade. Il s'agit tout bonnement de reprendre la ville de Carthagène et d'en tirer une seconde rançon.

Le projet présenté par Laurent fut aussitôt exécuté. Les flibustiers rentrèrent dans Carthagène, reprirent leurs navires, que les Espagnols, heureux de voir partir leurs terribles hôtes, les aidèrent même à fréter, puis, mettant à la voile, ils restèrent quinze jours à courir des bordées au large. Deux semaines plus tard, ils s'abattaient sur l'infortunée ville, à peine remise de l'épouvantable désastre qu'elle venait de subir. Dire la consternation des habitants à la vue de cette nouvelle invasion, serait impossible. Ce fut partout un long cri de douleur et de desespoir.

L'événement ne justifia, hélas! que trop bien les prévisions de Laurent. Les fuyards, revenus avec leurs trésors et surpris à l'improviste, offraient une proie abondante et toute fraîche à l'avidité des bandits.

Le chef des flibustiers, dès son arrivée, réunit les notables espagnols dans la cathédrale, non pour leur imposer la honte d'un mensonger *Te Deum*, mais bien pour leur signifier sa volonté. Il exigeait d'eux dix millions! Les infortunés réclamèrent: Laurent ordonna qu'on en fusillât vingt sur-le-champ; cet ordre fut exécuté.

— Espagnols, leur dit-il, si dans une heure d'ici vous n'avez pas accepté mes conditions, je ferai passer quarante de vous par les armes! D'heure en heure le nombre des victimes sera doublé. Votre hésitation et votre mauvais vouloir finiront bien par céder devant mon opiniâtreté: vous voilà avertis. Que le sang qui coulera par suite de votre stupide et fatale obstination retombe sur vos têtes: moi, je m'en lave les mains.

Trois quarts d'heure plus tard, une députation de notables abordait humblement Laurent, et lui apportait l'assurance d'une complète soumission. Seulement, elle lui demandait un délai de quinze jours pour parfaire la somme énorme qu'on exigeait.

—Vous avez bien fait de compter sur notre générosité, leur répondit-il; nous ne sommes pas des gens sans entrailles. Je vous accorde le délai que vous implorez. Je ne sais rien refuser à un repentir sincère.

Au sortir de l'église, de Morvan, dont l'indignation avait atteint le comble, s'avança vers Laurent, et l'attirant à lui:

—Deux mots, lui dit-il.—Quatre si tu veux, répondit froidement Laurent.—Tu m'as accordé quatre mots, ces quatre mots, tu les entendras; les voici: Laurent, je te méprise!—Je le sais parfaitement, repondit le flibustier sans montrer la moindre émotion. Que m'importe!... Te figures-tu que je vais me désoler parce que ton intelligence, à courte portée, n'est pas à même de m'apprécier ce que je vaux!... que je vais te demander raison de tes paroles? Tu te trompes, cher ami!... J'ai bien autre chose à faire qu'à m'escrimer avec toi! Au revoir, matelot! — Moi ton matelot, jamais! s'écria le jeune homme avec une énergique expression de mépris. — Soit! répondit Laurent. Cette rupture sourit à mes projets!... Peut-être bien (cela n'est cependant qu'à moitié probable) aurais-je été retenu, dans l'accomplissement de mes desseins, par le sentiment d'une fausse et ridicule générosité!... A présent, me voici libre!... Chevalier de Morvan, au revoir!

A peine Laurent avait-il quitté de Morvan, que le chevalier fut accosté par Fleur-des-Bois. Depuis l'horrible exécution des vingt notables, la pauvre enfant était en proie à une émotion extrême. Se suspendant au bras du jeune homme:

—Ah! mon chevalier Louis, dit-elle, combien je désire m'éloigner de cette terre maudite! Jamais plus de ma vie je ne serai heureuse! Le souvenir des atrocités monstrueuses qui se passent sous mes yeux me suivra toujours! Pourquoi ai-je quitté mes forêts, entraîné mon pauvre père à ma suite? Ne suis-je pas coupable de sa mort?...

Fleur-des-Bois se tut pendant une minute, puis acheva à haute voix et sans s'en douter sa pensée:

—Que je voudrais donc ne pas t'aimer comme je t'aime, mon chevalier Louis! dit-elle lentement. Ne plus t'aimer! je suis folle! mais ce serait mourir...

Jeanne, à l'idée qu'elle pouvait perdre son chevalier, se serra, par un mouvement instinctif et d'une grâce inimitable, contre le bras du jeune homme. De Morvan tressaillit.

—Cruelle enfant ! murmura-t-il d'unee voix brisée, tu es destinée à me faire goûter tout ce qu'il y a de joies et de douleurs sur la terre ! Fatal serment qui me lie ! Je donnerais, Jeanne, le reste de ma vie pour avoir le droit de m'agenouiller pendant une heure à tes pieds ! Mourir en imprimant un baiser sur tes lèvres, ce serait arriver vivant au ciel !

Tout à coup Jeanne tressaillit, et se cramponnant pour ainsi dire au bras de de Morvan :

—Mon chevalier, s'écria-t-elle, entends-tu ces cris de femme ? Une infortunée que l'on insulte : courons la délivrer !

A vingt pas à peine de l'endroit où il se trouvait, de Morvan aperçut un groupe serré de flibustiers qui semblaient entourer une personne ; de ce groupe partaient les cris qui avaient si vivement impressionné Fleur-des-Bois.

—Misérables ! leur dit-il avec un heureux à-propos, ne comprenez-vous pas qu'en insultant ainsi les femmes avant d'avoir l'or des Espagnols, vous finirez par exaspérer ces derniers qui refuseront de vous livrer leurs dépouilles ! Attendez donc, avant de vous livrer à vos passions, que vos navires regorgent de butin ! Au nom de l'intérêt commun, je prends cette femme sous ma protection ! Malheur à celui qui osera porter la main sur elle ! Je le dénoncerai à nos frères comme un traître !

Les flibustiers, surpris et ignorant que le jeune homme n'était plus le matelot de Laurent, titre qui lui donnait une énorme importance à leurs yeux, s'écartèrent docilement devant lui, et le laissèrent arriver jusqu'à leur victime ! Au même instant, Fleur-des-Bois rejoignait son chevalier Louis. Deux cris presque d'effroi, poussés par de Morvan et Jeanne, retentirent, pour ainsi dire, en même temps. Tous les deux venaient de reconnaître dans la malheureuse outragée la fille du compte de Monterey, Nativa ! Les flibustiers s'éloignèrent alors, laissant de Morvan, Fleur-des-Bois et Nativa en présence. Ce fut la fille du comte de Monterey qui, la première, rompit le silence :

—Chevalier de Morvan, dit-elle avec une émotion réelle, je remercie Dieu qui vous a envoyé à moi, vous le plus brave et le plus généreux cavalier que je connaisse ! Auprès de vous, il n'y a ni danger ni outrage à craindre. Comment parviendrai-je jamais à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le service que vous m'avez rendu ! Je vous dois plus que l'existence. Vous m'avez sauvée d'une éternelle damnation ; car après le déshonneur il ne me restait pas d'autre refuge que celui du suicide !

Les remerciments de Nativa, et on voyait qu'ils étaient sincères, causèrent un grand trouble à de Morvan. Sa conscience lui disait qu'il n'avait pas le droit d'accepter la reconnaissance de la fille du comte de Monterey.

—Je suis à vos ordres, senorita, dit de Morvan avec embarras. Parlez ! Où désirez-vous que je vous conduise ?

Nativa laissa tomber sur le jeune homme un triste et douloureux regard :

—Chevalier, lui dit-elle, d'infâmes bandits ont assassiné mon père dans sa propre maison ! Pourtant, l'armée royale occupait alors la ville ! Aujourd'hui, envahie par les Frères-la-Côte, Carthagène n'offre nulle part un abri !

Pendant que Nativa faisait cette réponse, Fleur-des-Bois réfléchissait.

(A CONTINUER.)

La Minerve.

LUNDI MATIN, 5 FÉVRIER, 1866.

TÉLÉGRAMMES PRIVÉS A "LA MINERVE."

CADETS DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

Ottawa, 3 janvier.

La *Gazette Officelle* contient un ordre général portant que les élèves ayant eu leurs certificats à l'école militaire, qui ont abandonné les divisions régimentaires dans lesquelles ils étaient quand ils ont obtenu leurs certificats, sont priés de faire connaître par la poste leur nouvelle adresse à l'adjudant-général de milice, à Montréal.

LES BOITES D'ARMES.

Il est reconnu que les boites d'armes débarquées à Ottawa pour le compte du fénianisme n'étaient remplies que de linge, livres et autres effets appartenant à une dame respectable.

BUREAU DE POSTE.

Comme le Bureau de Poste d'Ottawa est trop petit, on a décidé de mettre des boites aux bâtisses du Parlement pour l'usage du gouvernement et des employés.

Portland, 3 février.

BULLETIN MARITIME.

Le SS. *Damascus* est arrivé ici à 4.30 ce matin, avec 7 passagers de cabine et 77 d'entrepont.

Les discussions se continuent, aussi vivement que jamais, aux Etats-Unis, au sujet du Mexique et de la doctrine Monroe. A toutes les demandes qui ont été faites, à toutes les informations demandées, à toutes les remontrances adressées par les Etats Unis au gouvernement français, celui-ci n'a fait qu'une seule réponse : il a promis qu'il ne soutiendrait jamais Maximilien contre ses propres sujets, mais qu'il ne permettrait pas non plus qu'il fût chassé par une puissance étrangère. Que les Etats-Unis promettent de rester neutres, et le nouvel Empereur pourra facilement, avec ses seules ressources, venir à bout des quelques bandes isolées qui tiennent encore la campagne, pour le compte de Juarez.

Les opinions sont partagées au sujet de la conduite à suivre, en présence de la décision fermement exprimée par la France. Les uns, toujours portés aux mesures extrêmes veulent de suite mettre une nouvelle armée sur pied, et faire disparaitre jusqu'à la dernière trace de l'intervention française. D'autres, plus prudents, croient que l'armée française n'est pas complètement dénuée de bravoure, et qu'elle pourrait bien ne pas prendre la fuite à la première attaque des troupes fédérales, celles-ci fussent-elles commandées par Grant ou Sherman. On dit qu'il existe, entre les gouvernements français et américains, certains arrangements qui donneraient aujourd'hui quelques scrupules à M. Seward. Au commencement de la rébellion du Sud, le gouvernement français promit de rester neutre ; mais il posa une condition à cet engagement : c'est que les E.-Unis ne s'opposeraient pas à l'intervention mexicaine. Naturellement, le gouvernement français réclamerait aujourd'hui l'exécution de cette convention. Il a lui-même tenu ses engagements ; malgré les grands sacrifices qu'il a dû faire pour rester neutre dans le grand conflit qui vient de se terminer, il a laissé les Etats-Unis décider entr'eux du sort de l'Union ; par conséquent, il a droit d'exiger qu'on tienne la même conduite à son égard

M. Seward est de retour de son voyage, et il n'est pas improbable que les négociations recommencent. M. Seward n'est pas allé au Mexique, et il a trompé les prévisions de quelques optimistes qui le voyaient déjà recevant, des troupes impériales, les honneurs dus à sa position.

En revanche, il est passé à St. Thomas, où il a eu, dit-on, une assez longue conférence avec le général Santa-Anna, l'ancien dictateur du Mexique et auteur d'une demi-douzaine de révolutions dans ce pays. Cette visite de M. Seward avait été également annoncée comme faisant partie de son itinéraire ; seulement, on n'y avait attaché que peu d'importance. Et de fait, il parait assez extraordinaire que les Etats-Unis consentent, pour sauver la doctrine Monroe, à rejeter le Mexique dans les révolutions qui ont rendu ce pays si malheureux, et ont nécessité l'intervention de la force étrangère pour le rétablissement de l'ordre et de la paix. Puis à l'époque actuelle, les relations commerciales sont si étendues, il y a des intérêts si nombreux et si considérables qui unissent les nations entr'elles et qui les rendent solidaires les unes des autres, qu'il serait impossible, pour les peuples européens, de souffrir le retour de l'ancien ordre de choses. Il y a de grands capitaux qui sont placés dans des entreprises industrielles pour le succès desquelles l'ordre et la paix sont d'une absolue nécessité. Il y a des chemins de fer, des fabriques, des mines. Croit-on que la France et l'Angleterre consentiront à sacrifier toutes ces entreprises dans lesquelles sont engagés leurs nationaux et cela pour le salut de la doctrine Monroe ?

Le retour de Santa-Anna, et le départ de Maximilien, ce serait le commencement d'une nouvelle ère de désordre et de pillage. La France ne peut pas y consentir. Les Etats-Unis voudront peut-être substituer leur protectorat à celui de la France. Mais quel droit ont-ils, de plus que celle-ci, d'établir leur domination au Mexique ? Ils répondront par ce sempiternel refrain sur la doctrine Monroe. Mais cette doctrine n'a jamais été reconnue que par eux, et en réalité, elle ne représente que leurs intérêts particuliers et leurs caprices. Il est peu probable que les projets des radicaux, sur la question mexicaine, soient acceptés par la majorité du Congrès. Déjà nous avons le refus de ratifier la nomination de M. Campbell comme ambassadeur auprès de Juarez, qui est assez significatif. Il faut espérer que ces mêmes principes continueront à dicter la politique de nos voisins.

L'Excitation Fénienne.

Il nous semble qu'à la suite de la grande farce qui vient de se jouer entre O'Mahoney et Roberts, le fénianisme devrait se trouver à la baisse et cesser d'occuper l'opinion publique, si ce n'est comme objet de curiosité. C'est avec peine que nous voyons la presse s'inquiéter plus que jamais de ce fantôme, de cet épouvantail imaginaire.

Depuis quatre ou cinq jours surtout, nous ne pouvons ouvrir un journal sans qu'on y trouve deux ou trois entrefilets menaçants, concluant, d'après certaines dispositions militaires, que les Féniens sont attendus pour le lendemain ou la semaine prochaine.

Le *Herald* de New-York est tout naturellement le chef de file de ces prophètes de malheur. On a commencé par diriger les Féniens sur Québec, parce qu'on y a vu des canons transportés d'un lieu en un autre. Puis est venu le tour de Montréal, qui se trouve également menacé, parce qu'on a transporté sur l'Ile Ste. Hélène les canons russes démontés que l'on voyait sur le Champ-de-Mars ; parce que les banques paient une police spéciale contre les voleurs et les filous ; parce qu'on a doublé les sentinelles autour des poudrières, parce qu'on va appeler à l'exercice le bataillon d'Hochelaga.

On a conclu à l'invasion fénienne parce que la police de la frontière éprouvait quelques modifications.

Il y a à peine deux jours, St. Jean n'a échappé à une perte certaine que par la distribution d'une ronde de cartouches aux troupes en garnison dans cette ville et le départ du Major Campbell, commandant de la garnison, pour l'Ile-aux-Noix, où l'on a eu recours à toutes sortes de précautions, même à une augmentation de vivres. Des porteurs de dépêches entre l'Ile-aux-noix et St. Jean tiennent le salut du pays entre leurs mains. S'il fallait en croire la rumeur, on aurait scié la glace autour de l'Ile

Hemmingford s'est trouvé si exposé que l'on a envoyé dans la nuit six hommes de la cavalerie de St. Jean pour défendre cette place.

A Ottawa, il vient d'arriver une cargaison d'armes que la police a laissé débarquer en boites et qu'elle a complaisamment perdues de vue.

A Brockville, comme on a distribué vingt rondes de munitions aux volontaires, il devait y avoir une invasion fénienne dans la nuit du 1er février.

Le télégraphe nous apprend que Toronto est également menacé et qu'avant huit jours, il y aura une rencontre.

Le régiment stationné à London qui a aussi reçu quatre ou cinq rondes se prépare, toujours d'après les journaux, à un massacre général.

Près de Niagara, une attaque est si imminente, que les citoyens se tiennent toute la nuit sous les armes et qu'une locomotive est continuellement sous vapeur à Hamilton pour transporter du secours en cas d'éventualités.

Tels sont les bruits absurdes qui courent la presse et qui vont jeter la terreur dans les esprits. De ce que les journaux américains inventent les canards par milliers sur le compte du fénianisme, de ce que l'agent de la presse associée entasse les absurdités, ce n'est pas une raison pour que la presse canadienne fasse aussi des siennes et renchérisse sur les exagérations qui nous viennent de l'autre côté des lignes. Nous avons toujours pris le fénianisme pour un enfantillage et rien n'est de nature à modifier nos idées.

Il se peut fort bien qu'à la vue de l'excitation causée par le fénianisme, quelques aventuriers se sentent la tentation d'oser un coup de main à la sourdine sur une banque ou quelque riche maison de commerce, et, en cela, il est du devoir du gouvernement de leur ôter tout penchant au vol à main armée, par quelque démonstration convaincante.

Ce n'est pas là pourtant le but réel des précautions que l'on prend depuis quelque temps. On n'a pas remplacé le gén. Williams par sir John Michel et envoyé en Canada l'adjudant-général McDougall pour laisser la milice du pays dans l'état où elle se trouvait. Ces deux hommes ont travaillé activement depuis un an à nous donner une forte organisation militaire. On a porté un soin tout particulier aux écoles ; on a convoqué les cadets au camp de Laprairie ; on exerce tous les hivers diverses compagnies de volontaires en les stationnant sur la frontière. Le département de la guerre a subi une foule d'améliorations et c'est dans la poursuite de ce plan de réorganisation qu'on fait exécuter aujourd'hui ces divers mouvements militaires. Le gouvernement canadien imite tous les gouvernements en se mettant sur la défensive : rien de plus. Notre milice était négligée, et comme on la met aujourd'hui sur un pied auquel on n'était pas habitué, on croit à quelque évènement extraordinaire. Que chacun se rassure. Le danger est aussi loin de nous qu'il y a dix ou quinze ans.

Deux chefs féniens en Canada.

Le télégramme nous apprend que le gén. Sweeny et le colonel Roberts sont passés jeudi soir à Hamilton, par le convoi de nuit. Cette visite a causé une grande excitation dans cette ville. La police, instruite de la présence de ces visiteurs, s'est rendue sur les chars avec le Maire et a passé tous les passagers en revue. Il n'est rien résulté de plus.

L'Evêché de St. Hyacinthe.

Nous exprimons l'espoir que le nouvel évêque de St. Hyacinthe eut pu être nommé, au dernier Consistoire secret, tenu à Rome le 8 Janvier dernier. Nous venons de recevoir la liste des nominations, et la seule qui regarde l'Amérique est celle du R. D. Jean Williams, comme coadjuteur de Mgr. Fitzpatrick de Boston.

Mort d'un Jésuite.

La compagnie de Jésus vient de perdre un de ses membres les plus vénérables, le R. P. Guidée, Supérieur de l'Ecole de la Providence à Amiens.

Missions.

Hier, au prone, le R. P. De Brenne, O. M. I., a fait remercier les paroissiens de Montréal, pour le don généreux de $100 qu'il en a reçu dans la quête du Dimanche précédent. Le R. P. évangélise les tribus sauvages du Témiscaming.

Poissons et Pêcheries.

Nous reproduisons sous toutes réserves l'article suivant du *Transcript*, qui rend justice au commandant Fortin et qui traite la question des pêcheries à un point de vue particulier. Notre but n'est que de faciliter la discussion, en mettant sous les yeux les divers arguments que l'on peut invoquer de part et d'autre :

Nous avons sous les yeux trois documents publics concernant le poisson et les pêcheries, le rapport annuel du commandant Fortin, l'acte des pêcheries du dernier Parlement du Canada et le rapport de la commission royale nommée par le gouvernement impérial pour s'enquérir des pêcheries maritimes des îles Britanniques. Le rapport du commandant Fortin est complet et intéressant. C'est à lui que sont confiés l'administration de la justice et le soin de faire respecter la loi et l'ordre dans tous ces districts du Bas-Canada à population clair-semée, plus particulièrement ceux de la rive nord du St. Laurent. Que ce service est nécessaire et bien rempli, l'auteur de cette article en a eu d'amples preuves l'été dernier, dans une tournée qu'il a faite dans cette partie du pays. Il peut aussi témoigner de l'économie qui préside à tout, économie telle qu'elle ressemble plutôt à de la parcimonie de la part du gouvernement. Nous pensons que le commodore devrait être pourvu d'une goëlette à hélice ne voyageant à la vapeur qu'occasionnellement, quand il sera nécessaire de se porter rapidement d'un lieu à un autre. Nous pensons que ce serait un grand bienfait pour cette partie de la côte, si le commandant était autorisé à prendre connaissance de toute affaire civile d'un montant n'excédant pas $100, qui pourrait être portée devant lui. Il serait aussi fort sage qu'on lui confiât l'administration des affaires des sauvages sur la côte nord ; ils ont un établissement considérable à Bersimis, et tous les ans il y a un grand rassemblement d'Indiens au Mingan. Nous préférerions voir le commandant débarrassé du soin de délivrer de petites licenses pour la pêche du saumon, et nous pensons que le département ferait mieux d'abandonner entièrement ce système de fermes annuelles, et d'y substituer celui de baux à 9 années de durée à des hommes honnêtes, dignes de confiance, observateurs de la loi, qui auraient intérêt à ne pêcher que modérément et dans les strictes bornes de la légalité, et à protéger les eaux d'amont de leurs différentes rivières. S'il s'en trouvait plusieurs également qualifiés ayant des droits égaux à des portions de pêcheries, eh ! bien on n'aurait qu'à les associer (ce qui a déjà été fait en plusieurs cas) et à les faire exploiter la pêche en compagnie, et à donner le bail à la société. Le gouvernement ne devrait exiger qu'un loyer modéré, si bas que les pêcheurs pourraient compter avec certitude sur des bénéfices raisonnables, même dans les mauvaises saisons de pêche, qui sont fréquentes, comment ou par suite de quelle cause, personne ne le sait ; il devrait obliger les preneurs à demeurer (personnellement ou par leurs représentants) sur les lieux mêmes de l'exploitation durant toute l'année. Cette population éparse sur toute la côte, pourrait rendre de grands services surtout dans les naufrages, qui sont encore dans quelques endroits, nous le craignons, l'occasion d'aubaines pour les pillards.

L'acte des pêcheries est, nous pensons, unique dans l'histoire de la législation parlementaire. Il dispose d'un trait de tous les droits de pêche appartenant au domaine public, dans toutes les eaux, sur toutes sortes de poissons, pris par n'importe quels moyens, soit par spéculation ou par passe-temps, et tous ces droits, le commissaire des Terres de la Couronne peut les bailler à ferme à sa discrétion. Nous pensons certainement qu'il n'est pas possible que le commissaire ait l'intention d'exercer ce pouvoir, mais alors pourquoi cette législature extrême ? Le saumon et la truite sont mieux protégés par cet Acte qu'il ne l'étaient par les Actes précédents. Grâce à cet Acte, il est probable qu'il sera ménagé un plus grand nombre de passes-migratoires ou passages artificiels pour le poisson, qu'on n'en construisait auparavant, et les divers temps de prohibition fixés par la section 12 font disparaître toute objection tangible à l'usage des rets en Canada.

Il y a quelque temps nos journaux étaient inondés d'extraits d'ouvrages anglais sur le saumon et la pêche du saumon, et l'on voulait nous imposer leur mode de faire la pêche. Rien de plus absurde dans notre opinion. Là la saison de la pêche au saumon dure sept mois ; ici c'est à peine si elle dure pendant le même nombre de semaines ; là la pêche se poursuit depuis le point le plus extrême dans la mer jusqu'aux frayères mêmes ; ici elle est circonscrite aux eaux où se fait sentir la marée ; là les pêcheries sont presque toutes propriétés privées, de là l'intérêt du propriétaire inférieur d'empêcher aucun poisson de parvenir jusqu'au propriétaire supérieur, et de ce dernier d'empêcher qu'il retourne au propriétaire inférieur, tandis qu'ici toutes les pêcheries appartiennent à la Couronne, et peuvent être livrées à l'exploitation ou ne pas l'être, suivant les exigences de l'intérêt public. En Angleterre le pêcheur réside sur la station même de la pêche avec ses aides, il a sous la main, ses appareils de pêche et son marché est à sa porte, tandis qu'ici il est à des centaines de mille de tout endroit de communication, et ce qui est plus important, c'est que tandis que le saumon du pêcheur canadien lui rapporte environ 4 cents la livre, chaque poisson qui tombe dans les filets du pêcheur anglais lui rapporte au moins quatre fois cette somme. D'ailleurs, nous sommes convaincus que l'expérience ne tarderait pas à démontrer que les modes employés en Angleterre pour la pêche du saumon—nombreux, ingénieux et destructifs comme ils le sont—sont plus dangereux pour l'avenir de nos pêcheries que les filets ordinaires de nos pêcheurs canadiens.

L'agitation contre les pêcheries à fascines ou à claies a produit son effet. Cet acte exige que toutes celles actuellement existantes soient pourvues à l'extrémité extérieure de leur coffre d'un réseau de filet à mailles d'un pouce carré, ce qui naturellement permettra au petit poisson de s'échapper, et il défend de construire aucun nouvel engin de pêche de cette sorte. Les amendes qu'il impose sont très élevées, $100 ou 2 mois de prison pour celui qui laissera du poisson gâté dans un filet ou autre appareil de pêche ; $100 ou 2 mois de prison pour celui qui pêchera dans le voisinage d'aucune passe-migratoire ou dans des eaux louées à d'autres personnes ; pas plus de $20 ou plus de 30 jours de prison pour quiconque tuera le fretin d'acune des espèces protégées par l'acte et il les protége toutes, saumon, truite, baleine, loup-marin, poisson blanc, *lunge*, hareng, achigan, brochet, doré, maskinongé, anguille, bar, l'éperlan, l'alose et la morue, en un mot tous les poissons de mer ou d'eau douce qui ont quelque valeur commerciale et beaucoup d'autres qui n'en ont aucune. Comme contraste singulier de cette législation stricte, nous citons les paragraphes suivants du rapport plus haut mentionné, en nous contentant de faire remarquer que les réclamations des partisans de la restriction et de la prohibition en Angleterre sont bien plus énergiques et leurs statistiques et opinions bien mieux appuyées que tout ce qui a été dit jusqu'à présent en Canada.

"1o, Nous conseillons le rappel de tous les actes du parlement qui règlent ou restreignent les modes de pêche en pleine mer et que dorénavant la plus entière liberté soit accordée.

"2o. Pour le présent, nous conseillons le rappel de tous les actes du parlement qui règlent ou restreignent les modes de pêche sur la côte, avec des exceptions faites par les actes locaux."

Responsabilité des retards pour les chemins de fer.

On lit dans la *France* :

Les voyageurs ont le droit de compter sur l'exactitude des chemins de fer. En cas de retard, à moins de force majeure justifiée, les compagnies sont responsables Telles est la jurisprudence que le tribunal civil de Sens vient d'adopter dans un arrêt fortement motivé. Voilà les faits :

M. Ronfleux, propriétaire cultivateur, se rendait à Brienon pour acheter des grains. Il avait pris le chemin de fer de Lyon, et comptait arriver avant la clôture du marché.

Le convoi a éprouvé un retard de 26 minutes. Le marché étais clos ; M. Ronfleux est arrivé trop tard ; il avait fait un voyage inutile.

Il a intenté une action contre la Compagnie, et le tribunal a rendu un jugement ainsi conçu :

"Attendu que la Compagnie ne justifie, en aucune façon, des motifs de ce rétard de vingt-six minutes, qui implique nécessairement sa responsabilité,

"Que cette responsabilité est d'autant plus grande que la Compagnie, ayant un monopole, doit être tenue plus rigoureusement à l'exécution de ses engagements vis-à-vis des voyageurs, qui ne peuvent s'adresser qu'à elle pour se faire transporter, et qu'il est démontré et constant pour le tribunal que les retards fréquents et qui se renouvellent pour ainsi dire journellement, proviennent de l'insuffisance du matériel et du nombre trop restreint d'employés nécessaires à une administration aussi importante,

"Par ces motifs,

"Le tribunal, faisant droit et jugeant en dernier ressort, condamne la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée en 25 fr. de dommages-intérêts envers Ronfleux, la condamne, en outre, en tous les dépens."

25 fr., c'est plutôt un avertissement qu'une condamnation ; mais le principe est posé.

Le commerce des diamants.

Aujourd'hui Londres et Paris font le principal commerce des diamants du Brésil, et non-seulement des diamants proprements dits, mais des pierres précieuses, tels que l'émeraude, la topaze, etc. Ces diamants bruts sont expédiés de ces deux capitales pour être taillés dans les ateliers d'Amsterdam. Cependant, on a fondé à Paris, dans ces derniers temps, des ateliers qui opèrent la taille du diamant avec autant de perfection qu'en Hollande.

Cette taillerie de Paris exécute le polissage des fascettes au moyen de meules qui font 2,500 tours à la minute. L'industrie de la taille du diamant occupe à Amsterdam plus de 10,000 ouvriers, et le chiffre annuel des affaires de cette opulente entreprise est de plus de 100 millions de francs.

On sait que la taille fait perdre au diamant but la moitié de son poids ; on part de cette proportion pour évaluer les diamants tels qu'ils sortent de la mine. A Paris, le prix des diamants bruts assortis, de petites grosseurs, varie entre 40 et 100 fr. le rat.

C'est dans le district de Tijuco, province des *Minas Geraes* (Mines générales), dans l'empire du Brésil, et sur un territoire appelé Perro do Fio, que se trouvent ces pierres précieuses. Ce territoire a 70 kilomètres de longueur sur 35 de largeur, et est entouré de montagnes escarpées qui le cachèrent longtemps aux investigations des Européens.

C'est en 1729 que Fonseca Lobo, Portugais, découvrit, sans le savoir, le plus précieux des cristaux, mais caché dans sa gangue. Les Hollandais furent les premiers à en reconnaître la nature ; ils passèrent avec le Portugal un traité pour acquérir tous les diamants bruts que l'on trouverait dans sa grande colonie d'Amérique. Cet arrangement leur procura des bénéfices énormes.

Quoique ces mines soient rentrées dans les propriétés de l'Etat, la Hollande n'en a pas moins continué à exercer longtemps le monopole de la taille des diamants, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Préceptes généraux d'hygiène et conseils.

Il y a des maladies qu'il ne faut pas trop se hâter de guérir, comme la *teigne*, l'*impétigo*, espèce de dartre, et l'*eczéme*, pustule brûlante des enfants ; quelques-unes ne doivent pas être guéries, par exemple, de vieux ulcères chez un vieillard sédentaire et un peu replet ; une dartre universelle et ancienne, dans un corps délicat.

La plupart des maladies venant de la suppression de la transpiration, ayez soin de ne passer jamais du chaud au froid ; de changer d'habits lorsqu'ils sont mouillés ou humides, et de préserver vos pieds de l'humidité. Ne passez jamais la nuit dans une chambre qui n'est pas ordinairement habitée ; préférez au lit humide et malsain qui s'y trouve, un fauteuil ou une chaise ; ayez le courage de souffrir une insomnie qui vous préservera d'une maladie dangereuse.

Lorsqu'il y a deux malades dans la même maison, il importe beaucoup de mettre entre eux la plus grande distance possible, et de sortir de l'appartement qu'ils occupent toutes les hardes imprégnées du mauvais air sorti de leur corps. Tout malade condamné par le médecin à une diète rigoureuse doit garder le lit : *qui dort dine !* mais qui veille mange ou mangera. Lorsque vous êtes auprès d'un malade, évitez d'avaler votre salive ; si son mal est contagieux, faites dans la chambre des fumigations et munissez-vous d'ail ou de campfre. Ne souffrez auprès des malades que les personnes indispensables pour les soigner ; soyez sévère là-dessus dans un temps d'épidémie. Lavez et exposez à la vapeur du souffre et du vinaigre, et puis à la fumée de la sauge, de l'hysope et du baume ou de toute autre plante odoriférante, les habits des malades, avant de vous en servir ; arrosez la chambre qu'ils ont habitée, ou faites-y plusieurs fumigations de vinaigre, et blanchissez ses murs avec de la chaux vive.

Au printemps, diminuez votre nourriture ; mangez des végétaux, et prenez peu de vin. En été, usez de légumes, de fruits, de la chair des jeunes animaux ; buvez peu de vin ; prenez des bains, et évitez le trop grand soleil. En automne, fortifiez votre estomac avec les boissons toniques et les viandes grasses et visqueuses ; gardez-vous des brouillards, des fruits verts, mangez de ceux qui sont mûrs avec sobriété, pour éviter les gastrites et les dyssenteries. En hiver, usez d'une nourriture forte et excitante, et faites usage de boissons stimulantes.

Ne vous occupez pas trop, cependant, de votre santé ; si la montre va bien ne la tracassez pas, car vous pourriez la déranger. Cela veut dire que vous devez redouter les remèdes ou *médecines de précaution*, qui dérangent la santé sans prévenir les maladies.

Gardez-vous surtout des charlatans qui viennent en habits brodés et chapeau panaché, étaler verbeusement, en plein air, leur science médicale et leurs titres nombreux à la confiance publique, en vous aspergeant d'une eau quelconque. Que ce beau monsieur vienne expressément de Paris, de Rome ou de Pékin pour soigner votre précieuse santé, qu'il descende en droite ligne d'Albert le Grand, d'Averroès ou même d'Hippocrate, écoutez-le avec respect ; dites-lui que ce qu'il vient de vous débiter est superbe, que vous croyez à l'infaillibilité de son eau ou de son topique, et promettez-lui votre pratique pour le jour où il reviendra honorer la localité de sa présence médicale. Ne vous fiez pas au miracle du coq ou du lapin dans la tête duquel ce monsieur enfonce une épingle et même un clou, et que quelques gouttes de son *élixir* ressuscite ; entre la cervelle et le bec du dit coq, il y a un endroit qu'on peut percer sans le tuer.

Puisque nous en sommes aux charlatans, continuons :

L'hygiène *de la bourse* vous conseille de vous défier de tous les marchands ambulants Polonais, Belges, Suisses ou d'autres lieux, qui viennent vous offrir mystérieusement leurs articles de *contrebande*. Ces industriels ont plusieurs manières de faire des dupes. — Un *compère* arrive chez vous, et vous demande poliment si vous n'avez pas vu un marchand ambulant qui donne des *draps*, des *calicots*, des *services de table*, etc., pour rien ! C'est à n'y pas croire ; il faut que ce marchand ait volé son ballot pour donner à si bas prix les belles et bonnes choses qu'il contient. — Et vous n'avez pas vu ce marchand ? non, répondez-vous à l'affligé personnage. C'est désespérant ! dit le compère ; il y a cinq heures que je cours après lui avec ce sac plein d'argent, pour acheter tout ce qu'il a, car je suis certain de gagner 300 pour 100. On m'avait pourtant assuré qu'il avait pris le chemin de votre commune, etc. Le compère vous quitte ; il prend à *gauche* pour courir après l'homme au ballot qui, quelques instants après, arrive par la *droite*. Vous achetez *croyant* gagner 300 pour 100, et vous êtes volé. Quelques mois ou quelques années se passent, et un marchand ambulant très-poli se présente chez vous avec un ballot contenant du tabac, du sucre, des draps, etc. Il donne le drap à $2 la verge, le sucre à 8 sous, et le tabac à 12 sous la livre ! Il vous montre le sucre et le tabac ; il n'y a rien à dire à ces deux articles. Si vous achetez, vous ne payerez pas comptant ; on se contentera de votre signature ; on ne peut pas être plus accommodant. Vous êtes ébahi, et voici le raisonnement que vous faites : cet homme donne à 8 sous ce qui en vaut 16 ; donc le drap qu'il donne à $2 en vaut $4. Vous achetez 3 verges de drap, 12 pains de sucre et 10 livres de tabac. Le drap vous est coupé ; vous aurez le sucre et le tabac, *dont on vous laisse un échantillon*, dans un mois, dans quinze jours, peut-être demain, mais la nuit. Vous comprenez ; tout ce que vend ce marchand est entré par *contrebande* ; ce mauvais tour qu'il a joué à la douane explique le bas prix de ces articles ; il ne peut porter dans les campagnes que quelques échantillons, l'*entrepôt* est ici ou là, dans un lieu quelconque. Cela dit et compris, on a la délicate attention de placer sous vos yeux un petit morceau de papier portant deux timbres ; on vous donne un terme de six mois, d'un an ; vous signez, et douze mois après, on vous présente ce petit morceau de papier timbré, non accompagné de tabac et non *sucré* ; vous payez bon gré mal gré, et vous êtes volé. Apprenez par ces deux tours à juger de tous les autres.

Lieux d'où sont venus plusieurs Végétaux et plusieurs Fruits.

L'abricotier, de l'Arménie ; l'accacia, de la Barbarie ; l'accacia rose, du Canada ; l'ail, du Levant ; l'alizier, de l'Amérique septentrionale ; l'amandier, de la Mauritanie ; l'anémone, de l'Amérique ; l'angélique, du nord de l'Europe ; l'anis, de l'Egypte ; l'artichaut, de la Sicile ; l'asperge de l'Asie ; l'aveline, de l'Asie ; le basilic, de l'Inde ; la betterave, du midi de l'Europe ; la capucine, du Pérou ; la carotte, de la France ; le céleri, de la France ; le cerfeuille, de l'Asie ; le cerisier, du Pont ; le chanvre, de l'Asie ; le châtaignier, de la Lydie ; le chêne, de l'Europe ; le chou-fleur, de Chypre ; le citron, de la Médie ; la citrouille, d'Astracan ; le coing, de l'Asie ; le cresson, de Crète ; l'échalotte, d'Ascalon, en Phénicie ; les épinards, de l'Asie-Mineure ; le fenouil, des Canaries ; le figuier, de la Mésopotamie ; le fraisier, des Indes ; le framboisier, du Canada ; le giroflier, des Moluques ; le grenadier, de l'Afrique ; le haricot, de l'Inde ; l'héliotrope, du Pérou ; l'hortensia, de la Chine et du Japon ; la jacinthe, de l'Orient ; le jasmin, des Indes-Orientales ; la laitue, de Cos ; la jonquille, de l'Espagne et de la Guadeloupe ; le lautier, de la Crete ; les lentilles, de la Médie ; le lilas, des Indes-Orientales ; la luzerne, de l'Asie ; le lis, de la Syrie et de la Palestine ; la marguerite, de la Sicile ; le melon, de l'Orient ; le millet de l'Afrique ; le mûrier, de la Chine ; le narcisse, de l'Inde et de Constantinople ; le navet, de la France ; le noisetier du Pont ; le noyer, de l'Asie ; l'œillet, de l'Italie ; les ognons, de l'Egypte ; l'olivier, de la Grèce ; l'oranger, de l'Inde ; les pêchers, de la Perse ; le persil, de la Sardaigne ; le peuplier blanc, de la Virginie ; le peuplier noir, de la Caroline ; le poirier, du mont Ida ; le pois, de la France ; le pommier, de la Normandie ; le pourpier, de l'Asie ; le prunier, de la Syrie ; la reinette, de la Syrie ; la renoncule du Levant ; le réséda, de l'Egypte ; le salsifis, de l'Espagne ; la scabieuse, des Indes ; la scorsonère, de l'Afrique ; le seigle, de la Tartarie ; le soleil, du Pérou ; la tomate, de l'Assyrie ; la tubercule, de la Perse ; le tulipier, de la Virginie ; le topinambour, de l'Amérique ; la vesce, de la Virginie.

POISONS ET CONTRE-POISONS.

POISONS.

Acides : nitrique, eau forte, eau seconde ; acide sulfurique ou huile de vitriol ; acide muriatique ou hydrochlorique ; ou tout autre acide. Alcalis : potasse ; soude ; ammoniaque ; chaux et carbonate de ces bases. Alcalis végétaux et leurs sels. Oxide d'arsenic. Sels d'étain solubles. Sels d'antimoine, émétique. Sels de plomb ; extrait de saturne. Sels de cuivre ; vert-de-gris, etc. Sels de mercure ; sublimé corrosif. Sels d'argent ; pierre infernale. Chlore liquide ; eau de javelle, dissolution de chlorure de chaux.

CONTRE-POISON.

Magnésie calcinée ou non calcinée, eau de savon, eau albumineuse, lait ; Eau vinaigrée ou acidulée par les acides non vénéneux ; Décoction de noix de galle étendue d'eau, décoction de qui quina ; Eaux minérales sulfureuses, eau de chaux ; Lait, décoction de noix de galle, bicarbonate de soude ; Décoction de quinquina ou de galle ; eaux minérales sulfureuses naturelles ; Sulfates de potasse, soude ou magnésie, eau de Sedlitz, eaux de puits ou de source, chargées de sulfate ou carbonate de chaux, eau albumineuse, lait, gluten ; Eau albumineuse, gluten délayé dans du savon noir, lait, décoction de noix de galle ; *Id.*, décoction de quinquina ; Sel commun en dissolution concentrée : Eau bulmineuse (6 ou 8 blancs d'œufs dans un pinte d'eau.)

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

Evacuer les champignons en administrant au malade une dissolution assez concentrée d'émétique, par cuillerées seulement, et jusqu'aux vomissements qu'on favorisera avec de l'eau tiède ; faire prendre au malade des lavements laxatifs ou purgatifs, saigner si c'est nécessaire, et administrer de l'eau vinaigrée et du jus de citron. L'éther, à la dose d'un gros à une once, ou le sirop d'éther à forte dose, a encore plus d'efficacité que l'eau vinaigrée pour neutraliser le poison.

VARIETES.

COLLECTION D'UN VOYAGEUR.

Un voyageur de commerce, ayant parcouru une partie de la France et de l'étranger, a rapporté les objets suivants :

Un habit taché de *Grèce*,—une paire de souliers à double semelle de *Liège*, — un mouchoir de *Tulle*, — un tablier de *Bone*, — une boite de *Gand*, — un pistolet de *Tyr*, — une bouteil e de *Rome*, — une chaise de *Cannes*, — un pot de *Gray*, — un couvert d'*Etain*, — un collier de *Rennes*, — une échelle de *Moulins*, — une culotte de *Pau*, — un bonnet de *Nuits*, — un lit de *Caen*, — un livre de *Metz*, — un pâté de *Foix*, — un sac de pastilles de *Mantes*, — une malle pleine de *Romans*, laquelle était arrivée vide de *Sens*.

***

Dans une petite ville de Georgie, un Yankee prenait femme.

Le magistrat qui remplit les fonctions de maire, après diverses formalités, demanda selon la coutume : Personne ne s'oppose-t-il à la consécration du mariage ?

—Moi, répondit un citoyen, honorablement connu : je me la réserve pour femme....., lorsque je serai veuf !

LE NOUVEAU DICTIONNAIRE MONSTRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie française travaille chaque jeudi à ce fameux Dictionnaire qui,

Vingt fois fait et refait, reste toujours à faire.

Le public ne sait généralement rien à cet égard, et nous pouvons garantir l'exactitude des renseignements qui suivent :

L'année dernière, à l'époque des vacances le Dictionnaire en était resté au mot *Aucuer*. Il a marché depuis, mais avec une sage lenteur ; il en est actuellement au mot *Analogie*, et c'est là-dessus que M. Villemain et M. Patin ont disserté dernièrement devant leurs confrères.

Les fascicules composés forment déjà *cinq* gros volumes in-quarto. La lettre A, quand elle sera achevée, comprendra à elle seule *huit* volumes in-quarto, ce qui promet environ *cent* volumes pour le Dictionnaire entier.

Mais, sortira-t-on jamais de la première lettre ?

NOUVELLES DU CANADA.

—La malle par la ligne Cunard, *via* Boston, est due à Montréal, avant-midi, ce jour.

—Le *Courrier du Canada* est entré le premier du courant, dans sa dixième année d'existence.

—Un journal de Québec, rapporte que la semaine dernière, à St. Flavien, comté de Lotbinière, on a opéré "l'arrestation d'un idiot qui avait l'étrange manie de mettre le feu aux bâtisses. On l'accuse d'être l'auteur de plusieurs incendies. Par sa force musculaire extraordinaire, il était devenu la terreur de la paroisse et plusieurs personnes avaient failli périr entre ses mains. Ce n'est que par ruse qu'on a pu s'emparer de lui, au moment où il sommeillait. Cette arrestation a été accomplie heureusement par M. Edmond Legendre, huissier, qui a fait preuve de beaucoup de courage et d'adresse dans sa périlleuse mission."

—Nous jouissons, depuis quelques temps, d'une température très modérée ; ce qui contraste singulièrement avec les grands froids et les mauvais temps que nous avons eus pendant la plus grande partie du mois dernier. Les promeneurs ont profité de ce beau temps pour visiter le pont sur le St. Laurent. Les *rinks* sont constamment couverts de patineurs, et d'un autre côté on voit les trotteurs faire courir leur chevaux plus à l'aise que dans les rues de Québec et avec moins de danger pour les personnes. Plus loin, des chaloupes montés sur des patins glissent avec légèreté sur la glace et sont aussi un amusement de plus pour les promeneurs. Aujourd'hui, il neige abondamment.—*Journal de Québec.*

—Mardi dernier un des commis de MM. Larue et Tapin, s'embarquait dans une voiture de M. Chs. B. de Niverville, représentant de la Cité, pour aller faire un tour de promenade. Le cheval prit subitement l'épouvante à la rue du Platon et en arrivant près du débarcadère la voiture versa. Le cheval continua sa route sur la glace, et après avoir fait plusieurs rondes, il vint se jeter dans une mare qui se trouve en face de l'hôtel Farmer. Un des employés de cet hôtel qui s'aperçut aussitôt de la chute du cheval se rendit assez à temps pour le retirer de l'eau. La voiture cependant fut perdue.—*Journal des T.-Rivières.*

GIBIER.—Depuis ces jours derniers, un nombre considérable de *carribous* ont été exposés en vente sur les marchés de cette ville. Un citoyen de St Féréol, a apporté hier 5 de ces animaux, abattus dans les forêts du côté du nord du St. Laurent.—*Id.*

TRISTE ACCIDENT.—Hier matin, un homme du faubourg St. Jean, affligé d'aliénation mentale, est parti de chez lui, à l'insu de sa famille, et s'est rendu nu pieds à l'église à la messe de 7 heures. Dans le trajet, cet infortuné a eu les pieds tellement gelés qu'à son retour, sa femme en l'attendant marcher sur le plancher, crut qu'il était chaussé en bottes à semelles épaisses. Ce ne fut qu'en l'apercevant qu'elles reconnut avec douleur le malheur qui venait de frapper son mari. Au bout de 3 heures, les effets de la congélation se montrèrent d'une manière alarmante et l'on craignait que l'amputation des deux pieds ne fut jugée nécessaire.—*Canadien*

VACHE VOLÉE.—Une pauvre veuve indienne, du nom de Bonspid, de la Mission du Lac, a eu son unique vache, la principale ressource d'une nombreuse famille, indignement volée dans la nuit du 25 janvier dernier. C'est le second vol de ce genre qui a lieu depuis quelque temps. Ne serait-il pas convenable de prendre des moyens contre ces gros méfaits ? Les autorités municipales ne devraient-elles pas voir à cela et chercher de ces moyens ? Il est grand temps qu'on y pense, et que chacun fasse bonne garde ; si malgré cela on est victime, il semble que les autorités, qui ne sont pas pressées d'ouvrage, doivent faire au moins leurs effort pour prouver qu'ils sont utiles à quelque chose, surtout quand il s'agit de protéger les pauvres contre le vol d'animaux qui sont pour leur famille un bien si précieux ! — *Le Nord.*

COUR DE POLICE.

(Rapporté pour *La Minerve.*)

3 fév.

Michael Willers vs Charlotte Prim, pour assaut et batterie, renvoyé ; Charlotte Prim vs Michael Willers, $1 et les frais ou 1 moins de prison.

COUR DU RECORDER.

(Rapporté pour *La Minerve.*)

3 fév.

Mary Sullivan, pour vente le boisson sans licence, $53 ou 2 mois de prison ; Andrew Fergusson, William Barnes, Thos Poirier, Edouard Beaulieu, Frs. Gadmaire et Cyprien Leblanc, pour avoir troublé la paix, les deux premiers à $1.50 chacun ou 10 jours de prison, et les deux derniers à $3 chacun ou 15 jours de prison ; Michael Flanagan et John Sye, pour ivresse et assaut sur la police, $40 chacun ou 4 mois de prison.

Commerce.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal, 3 février.

Un peu se neige dans l'après-midi a gâté légèrement la température, qui était au beau et qui y est encore

Droits perçus à la Douane de Montréal durant la semaine finissant samedi, le 3 février, à 1 h. P. M $71,302.14

MARCHÉS MONÉTAIRES.

(Rapport spécial pour la *Minerve.*)

Montréal, 3 février.

L'or ouvert à 140½ est fermé à 139¾.

Greenbacks, achetés de 28¾ à 29 et vendus de 28 à 28¼.

Echange sur New-York, acheté de 28½ à ¾ et vendu de 28¼ à ¼.

Traites d'or, en demande, de pair à ¼ de prime.

Argent, acheté à 3¼ et vendu de 3½ à ¾.

L. MARCHAND & SON,
Courtiers.

(Par Télégraphe.)

New-York, 3 février.

Fonds meilleurs. Argent en demande de 5 à 6 par cent. L'or ouvert à 140¾ s'est élevé à 141½ et est fermé à 141¼.

MARCHE DE NEW YORK.

(Par télégraphe.)

New-York, 3 février.

Coton—Tranquille, de 48c à 49c midling.

Fleur—Reçu 3,652 qrts, marché ferme avec demande modéré ; ventes 9,800 qrts, 6.90 à 7.35 super de l'Etat, 7.80 à 7.95 extra do, 8.00 à 8.20 choisie do, 6.90 à 7.25 super de l'Ouest, 7.85 à 8.35 com à ord ex de l'Ouest, et 8.50 à 8.65 com à bonne, marques d'export ex R H O

Fleur du Canada—Tranquille et ferme, ventes 350 qrts, 7.95 à 8.30 com, et 8.35 à 11.00 bonne au choix ex.

Blé—Reçu aucun, marché un peu plus ferme et très tranquille ; ventes 500 mts, nouvel ambre de l'Etat 2.50, et 5,000 mts de l'Ouest 99c.

Blé-d'Inde—Reçu 17,000 mts ; marché lourd ; ventes 37,000 mts ; 80c à 82c vieil et 84c à 85½c sain mêlé de l'Ouest en magasin.

Avoine—Ouverte lourde et fermée plus ferme ; 41c à 42c vieille de l'Ouest, 50c saine, 50c du Canada ; 50c à 51c Jersey et Penn et 56c à 56½c de l'Etat.

Lard—Incertain et irrégulier ; ventes 4,750 qrts ; 28.62 à 29.00 nouveau mess, fermé à 28.87½ comptant, et 28.25 à 28.50 vieux do, fermé à 28.50 comptant.

Bœuf—Ferme.

Saindoux—Lourd ; 14¾c à 17¼c.

IMPORTATIONS.

3 février.

Par le Grand Tranc Est—D masson, 4 cs figues ; M Riendeau, 1 sac huitres ; L Larrivée, 3 do do ; A McGibbon, 1 bte poisson ; G C Richards, 9 do do ; L Larrivée, 6 btes poisson ; A McGibbon, 8 sacs huitres ; E Villeneuve, 2 do ; L Larrivée, 3 btes poisson ; L Crepeau, 7 do ; Grand Tronc, 2 qrts huile ; J Rhynas, 60 qrts huile kerosène.

Par le Champlain—P W Wood, 7 btes coton ; Kerry, frère & Crathern, 1 bte ; Gallant & Trudeille, Québec, 2 btes cire ; W Minchin & cie, 4 bts verrerie, 8 cqs et 5 qrts do ; A Darling, 1 piano ; Kerry, frère & Crathern, 1 be ; G S Scott & cie, 26 moulins à coudre ; A Urquhart & cie, 1 cqs tartre cristalisée ; Lamplough & Campbell, 4 do do ; S H & A S Ewing, 116 cs thé ; cie canadienne de caoutchouc, 20 cs gomme élastique, Kerry, frère & Crathern, 3 btes mdise ; L S Béliveau, 6 pqts papier sablé ; Lyman, Clare & cie, 1 cs mdise ; L J Béliveau, 1 pqt fouets ; J Virtue & cie, 2 sacs bouchons ; H Prince, 1 bts ; Frothingham & Workman, 2 balances ; Benoit & Letourneux, 7 btes quincaillerie.

Par le Grand Tronc Ouest—T W Raphael, 100 qrts farine ; R Mitchell, 105 do ; Aken & K, 100 do ; T Fuller & cie, 100 do ; Tiffin & fils, 67 qrts lard ; Aken & K, 49 qrts farine d'avoine ; S Stewart, 10 qrts alcalis ; Taylor, frère, 30 do ; J Dougall & cie, 8 do ; Kirkwood, L & cie, 2 do ; J B Hellwell, 4 do ; S, Jack & cie, 4 do ; Buchanan & cie, 6 do ; Aken & Kirkpatrick, 4 do ; T W Raphael, 300 qrts farine ; R Latham, 100 do ; Laidlaw, M & cie, 100 do ; R Livingston & cie, 100 do ; G Moffatt & cie, 100 do ; G E Hapsicker, 100 do ; Wm Parkyn, 5,950 mts blé ; L Boyer & fils, 52 qrts lard ; G Moffatt & cie, 4 bts tabac ; Villeneuve & cie, 21 cqs esprit de vin ; G Moffatt & cie, 21 do do ; Aken & K, 17 tins beurre ; Fuller & cie, 12 do ; G Moffatt & cie, 8 do ; Chaudier & cie, 14 do ; D Robinson, 2 do ; Aken & K, 2 qrts saindoux ; Molson & frère, 15 cqs whiskey.

Par le Champlain et la Ligne Provinciale—W Henningford, 3 qrts alcalis ; J Ogdell, 1 tin beurre ; G Graham, 3 do ; Ls Renaud, 1,500 mts avoine ; H Reuth, 500 do do.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés	Dividend 6 der. mois.	Derniers Prix
B Montréal	$200	tout	4 p. cent	114¼à115
B Amé B N	£50stg	do	4 do	99 à 100
B Commer.	$100	do	3 do	74 à 74½
B Cité....	80	do	4 do	101½à103
B Haut-C.	30	do	aucun	31 à 32½
B Peuple.	50	do	4 do	105½à106
B Molson.	50	do	4 do	116½à117
B Ontario.	40	do	4 do	102½à102¾
B Toronto.	100	do	4 do	102½à103
B Québec.	100	do	3½ do	99½à100½
B National.	50	do	4 do	106 à107
B Gore....	40	do	3½ do	97 à 98
B J Cartier	50	70 p. c.	4 do	106 à107
do nouv.	....	30 p. c.	4 do	105 à106
B T Est...	50	70 p. c.	3½ do	92 à 95
B Marchan.	$100	70 p. c.	4 do	106 à107
C. DE FER				
G T du C.	£100stg	tout	aucun	35 à 36
At. a St L.	100	do	do	....
G W du C.	82	do	1½ p.cent	15 à 17
Cha a St L.	200	do	aucun	11 à 12½
do préféren	$200	do	5 p. cent	102½
MINES.				
Mon Conso	20	$15 10	....	$3 à 3½
C Mines C.	4	90 p. c.		....
Cul Huron Bay....	4	12 cts.	20p. cent	55 à 65
Arg a Cuiv L. Huron.	5	102 cts.		....
Québec a L. Supérieur	8	$4 10		....
DIFFÉ. COM.				
C Télé M.	40	tout	5 p. cent	125 à126
C Gaz Cité	40	do	4 do	130
C urbain C	50	do	....	70 à 80
C Richelieu	100	do	10 p. c	145 à148
C Op N Int	100	do	10p.c12m	106 à107
M Eléva. M	100	do	5p.c12m	97½à 100
Cie B ColV	£50 stg	80 p. c.	aucun	90 à 95

BONS.	Fermés		Prix.
Gouvernement 5 par cent, stg....	83	à	84
Gouvernement 5 par cent, ct.....	84	à	86
Gouvernement 6 par cent, 1872, ct..	100	à	101
Aqueduc de Montréal 6 par cent..	90½	à	91½
Bons, Cité de Montréal 6 par cent..	90	à	91
Hâvre de Montréal 8 par cent....	105	à	106
Cité de Québec 6 par cent.......	0	à	0
Cité de Toronto 8 par cent, 1880..	80	à	00
Cité d'Ottawa 6 par cent, 1880...	90	à	91
Ch. de F. Champlain 6 par cent..	80	à	82
Débentures de Comté.........	0	à	0

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours.....	108½	à	109
Privés do	108	à	108½
Privés avec documents.......	107½	à	108
Banque de New-York.......	28	à	28½
Privés do	28½	à	29
Traites en Or do	pair	à	½ prem
Argent	3	à	3½
Or de New-York à 11 h. A. M....	140½	à	0

PRENTICE, MOAT & CIE.,
Montréal, 3 fév. 1866. Courtiers.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

EXPÉDIÉES A *LA MINERVE.*

DEPECHES GENERALES

New-York, 3.

LES FÉNIANS.

Une dépêche de Toronto au *Herald* dit que les Fénians du Canada ont publié une adresse à la confrérie américaine en faveur de la faction d'O'Mahoney ; elle déclare que le seul et véritable objet du mouvement est la liberté de l'Irlande et s'oppose à la proposition qui veux que l'on se rende en Irlande par la voie du Canada.

Buffalo, 3.

Une nombreuse assemblée de Fénians a eu lieu, hier soir, dans la bâtisse de l'opéra. Des lettres importantes ont été reçues concernant les mouvements futurs de la confrérie. Il a été annoncé qu'une prompte action des membres de la confrérie, à Buffalo, était seule nécessaire.

Une autre assemblée doit avoir lieu ce soir. Une dépêche du Détroit dit que les Fénians de cette ville sont opposés à l'attaque du Canada.

Détroit, 3.

A une assemblée du cercle des Fénians de cette place, des résolutions ont été adoptées condamnant le sénat, pour ses projets d'attaque contre le Canada, projets qu'ils regardent comme injustes et nuisibles à leur cause, approuvant la convention pour l'abolition de la constitution de Philadelphie et montrant la plus grande confiance en O'Mahoney.

ÉVACUATION DU MEXIQUE PAR LES TROUPES FRANÇAISES.

Un télégramme de Washington à la *Tribune*, dit que des lettres reçues de Paris, confirment en tout point l'information que l'Empereur des Français est décidé à rappeler, dans le plus court délai possible, ses troupes du Mexique ; il n'exige autre chose des Etats-Unis que la neutralité entre les belligérents, selon les assurances souvent données et reitérées pendant les trois dernières années. L'Empereur n'exige pas du gouvernement américain qu'il reconnaisse Maximilien comme empereur, et n'insiste pas sur aucune stipulation d'un traité.

Le rapport publié par la *Presse* de Paris qu'un commissaire extraordinaire a été envoyé au Mexique pour faire des préparatifs pour le rappel des troupes, est confirmé par des lettres reçues à Washington. On croit que le département d'Etat a déjà été officiellement informé à ce sujet et il est à espérer que cette information sera bientôt rendue publique.

Le correspondant du *Herald* de Vera Cruz dit que des arrangements sont pris pour le rappel des troupes françaises qui laisseront le pays aussitôt après que leur temps de service sera expiré.

Il était rumeur que Senor Hidalgo était arrivé de France pour annoncer à Maximilien que Napoléon ne peut plus longtemps l'aider et qu'il ferait mieux de résigner. Maximilien aurait consenti au rappel des troupes françaises pourvu

que les Etats-Unis lui envoyassent des soldats pour les remplacer. Il aurait aussi consenti à abdiquer en faveur d'Iturbide.

Il était aussi rumeur que Maximilien devait bientôt recevoir encore un million de piastres et faire des changements dans son cabinet.

La difficulté entre le Pape et le clergé mexicain a été réglée en faveur du dernier; mais quant à la difficulté entre Maximilien et le clergé mexicain au sujet des propriétés de l'Eglise, les confiscations continuent.

30,000 fusils pour les impérialistes sont dernièrement arrivés à Vera Cruz de New-York, mais ayant été considerés comme hors de service, ils furent renvoyés.

On rapporte que Maximilien a dernièrement annoncé en public qu'il voulait continuer ce qu'il avait commencé et suivre sa destinée.

Le rapport publié dernièrement au sujet du Capt. Semmes est inexact. Il subira d'abord son procès pour piraterie, mais plusieurs autres accusations portées contre lui sont sous la considération des autorités compétentes et ne seront connues du public avant plusieurs jours. Il y a plusieurs particularités dans ces accusations qui demandent une serieuse considération parcequ'elles peuvent établir un précédent qui pourrait être au détriment du pays dans une guerre future avec les nations étrangères.

Une dépêche de Washington dit que le projet de loi préparé par le commissaire des douanes et la convention des collecteurs et officiers de douane sur la frontière, pour empêcher la contrebande, est maintenant entre les mains du Secrétaire McCulloch pour être examiné et pour recevoir son approbation. Il est probable que le Secrétaire presentera ce projet de loi au Congrès lundi.

Portland, 3.

Le *Damascus*, parti de Liverpool le 18, est arrivé à 4.30 cet avant-midi. Nouvelles anticipées.

Nouvelle-Orléans, 2.

Une collision est arrivée avant-hier, sur le chemin de fer de Mobile et Ohio, en haut de Corinthe; trois personnes ont été tuées et quatre autres blessées.

Le général Weitzel, dans une longue lettre à l'adjudant-général du Texas passe en revue le protêt des marchands et des consuls étrangers à Matamoras et les accuse d'avoir aidé les confédérés en leur fournissant des munitions pendant la dernière guerre. Il dit qu'il a désavoué la prise et le pillage de Bagdad et annonce que son gouvernement fera de même. Il a donné ordre à tout officier commandant d'arrêter toutes les personnes armées se tenant cachées dans le district du Rio-Grande. Une commission militaire a établi une enquête sur l'affaire de Bagdad, à Brazos, San Jago.

Nouvelle-Orléans, 2

Le *Houston Telegraph* dit que le chemin de fer est terminé entre Savacca et Victoria.

Un incendie à Jefferson, Texas, a détruit deux blocs de maison. Pertes, $50,000.

Lousas City, 2.

L'*Union* de Junction City, Kansas, dit que le commissariat et les entrepôts des quartiers-généraux ont été consumés par le feu mercredi. Pertes, $1,000,000.

St. Louis.

Le gén. Coolbaugh, fameux filou, a été arrêté en cette ville aujourd'hui

Le clerc, le shérif et le députe-shérif du comté de Pope, ont été assassinés dernièrement.

New-York, 3.

James R. Spalding, un des rédacteurs du *New York Times*, a été frappé d'apoplexie en revenant de la Nouvelle Orléans, et l'on craint que l'attaque soit fatale.

Ce matin, le surintendant général Mennedy a reçu une dépêche lui annonçant que 7 prisonniers se sont échappés de la prison d'Etat. Ce sont: John Dobbs, Park Burns, James McLaughlin, Richard Greenwood, James Carlisle et John Davis.

New-York, 3.

Ce matin, dans la cause de Stewart contre Richard Colborne et George Knapp, pour libelle, on n'a pas insisté sur l'examen. Colburn a été admis à caution pour $500 et Knapp pour $1,000; l'examen se continuera lundi matin.

DECES.

A Montréal, le 3 courant, à l'âge de 35 ans et 4 mois, Dame Mélina Miron, épouse de M. Victor Thériault, entrepreneur.

Elle laisse ici-bas un époux et deux enfants dans la douleur, ainsi qu'un grand nombre d'amis qui se souviendront longtemps de ses vertus et de sa vie pleine de dévouement.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

—Le 3 du courant, à Stanfold, townships de l'Est, à l'âge de 3 ans et 2 mois, William-George-Washington, enfant de George J. Pacaud, Ecr.

PROGRAMME

DU

TROISIEME CONCERT

DU

PALAIS DE CRISTAL.

LUNDI, 12 FEVRIER 1866.

1ère Partie.

1. Ouverture....Zampa....Herold....Corps de musique militaire.
2. Duet.....De Linda di Chamounix....Donizetti.....Solo pour Cornet et Euphonium, MM. Ellard et Boyce, avec accompagnement d'orchestre
3. Chœur....D'Ernani (sur demande)....Verdi....Avec accompagnement d'orchestre.
4. Andante et Finale, de No. 3, Symphonie (Surprise)....Hayden....Orchestre.
5. Valse....Royal Mountain....Relle....Corps de musique militaire.

2me Partie.

6. Ouverture....Promethée....Beethoven....Orchestre.
7. Extrait de La Gazza Ladra....Rossini....Corps de musique militaire, (Solos par MM. McEwen, McInnes, Thornton, Ellard, Boyce et Granborough, Gilbert, Fulton, Wilkie. 25e régiment K.O.B.)
8. Quadrille....Orphée aux Enfers....Strauss.
9. Marche....Four part Song....Becker.
10. Galop....Relief of Lucknow....Standhaft.

GOD SAVE THE QUEEN.

Portes ouvertes à 6.45; le concert commencera à 8 heures

Siéges réservés, 50 cts. Promenade, 25 cts.

On peut se procurer des billets chez Prince, Gould et Hill, Boucher et Laurent et Laforce, etc.

Il ne sera pas donné de change à la porte.

Directeurs—FRANCIS FANE, col. 25e K.O.B.
L. V. SWAINE, R. P.C.O.R.B.

Conducteur—HERR MORITZ RELLE.
Directeur—M. H. F. TORRINGTON.

2 fév. 121

Salle à Patiner du Jardin Victoria.

Mr. BRONSDON remercie le public pour le patronage qu'il lui a accordé à sa dernière fête, malgré le mauvais temps, et il informe qu'il donnera une autre

GRANDE FETE

MERCREDI, 7 FEVRIER COURANT

(Si le temps le permet)

Ou le premier beau jour suivant.

J. B. BRONSDON,
Propriétaire

5 février—123 tik

A LOUER.

1o. UNE MAISON en Pierre de taille, No. 22, Rue Wolfe, avec une Boulangerie, une vaste Cour et des Ecuries en pierre.

2o. UN MAGASIN et TROIS LOGEMENTS au coin des Rues Lagauchetière et des Voltigeurs.

S'adresser à
F. X. A. TRUDEL,
Avocat,
No. 6, Petite Rue St. Jacques.

5 fév. 123

NOUVELLE

Compagnie du Gaz de la Cité.

AVIS.

Des SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de la Compagnie jusqu'à MIDI SAMEDI, le 10 courant, pour la MAÇONNERIE et la CHARPENTE nécessaires à l'érection d'une Bâtisse pour le charbon, conformément à un Plan et des spécification qu'on peut voir au Bureau. La Compagnie ne s'engage pas à accepter la Soumission la plus basse ou aucune d'elles.

Par ordre du Bureau,

GEORGE ROBSON,
Secrétaire.

5 fév. 123

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

A. BOURNE, Failli.

Les Créanciers du Failli sont notifiés qu'un BORDEREAU de DIVIDENDES a été préparé et restera exposé à l'examen à mon Bureau, No. 307, Rue des Commissaires, tous les jours depuis dix heures à cinq heures jusqu'au 10e jour de Février courant, après quoi le Dividende qui y sera rapporté sera payé.

W. A. MERRY,
Syndic.

Montréal, 19 janvier 1866. 123

Acte concernant la faillite, 1864

JOHN McOWAN, de la cité et district de Montréal, marchand, y faisant le commerce sous les nom et raison sociale de McOwan et Compagnie,

Demandeur.

vs.

DAVID RAMSAY, de la dite cité de Montréal,

Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, troisième jour de février 1866. } 123 w

Un Jardinier Demandé.

On a besoin dans une maison respectable d'un BON JARDINIER qui puisse offrir des témoignages de capacité et de bonne conduite.

S'adresser à ce Bureau.

5 février. 123

Un Cuisinier Demandé.

On a besoin dans une maison respectable d'un BON CUISINIER, qui puisse présenter des témoignages de capacité et de bonne conduite.

S'adresser à ce Bureau.

5 février. 123

LIVRES NOUVEAUX!

Dupiney de Vorepierre—Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle pouvant tenir lieu de tous les vocabulaires et de toutes les encyclopédies, ouvrage orné d'environ 20,000 figures gravées sur acier par les meilleurs artistes, en 2 forts volumes in-4to demi-reliure chagrin	$22.00
Ludolphe le Chartreux—La grande vie de Jésus-Christ. Traduction nouvelle et complète par Dom Marie Prosper Augustin, 6 forts vols. in-8	9.25
Rivarcy—Histoire du monde, ou histoire universelle depuis Adam jusqu'au pontificat de Pie IX, édition complètement nouvelle, entièrement refondue et considérablement augmentée, en 5 volumes in-8 brochés; prix de chaque volume	1.25
Les erreurs du XIXe siècle, ou le rationalisme moderne condamné par le sens commun, l'histoire, la science, les grands hommes, les vrais philosophes, les incrédules et la morale, par un professeur de philosophie, 1 vol. in-8 br	2.00
Les Moines et leur influence sociale dans le passé et l'avenir, par l'abbé F. Martin, 1 vol. in-8o br	1.60
Causeries sur les femmes et les livres, par Gustave Meriet, 1 vol. in-12, br	0.90
E. de Girardin—Les droits de la pensée, questions de presse, 1830–1864, 1 vol. in-8 broché	1.60
Vade mecum des Prédicateurs, recueil par ordre alphabétique des principaux sujets de la prédication catholique, par l'abbé Pierquin, 1 vol in-12 br	1.25
Adjumenta oratoris sacri auctore, F. X. Schouppe, 1 vol. in-8 relié	1.60
L'homme comme il le faut, par le R. P. Marchal, de la société de Marie, 1 volume in-18 relié	0.75
La femme comme il la faut, par le R. P. Marchal, 1 vol. in-18 broché	0.75
Le Cardinal Wiseman—Sa vie, sa mort, ses œuvres, ses funérailles, par l'abbé G. White, 1 vol. in-12 br	0.25
Le Cardinal Wiseman—Un regard sur le passé, en vers anglais, avec la traduction française, 1 vol. in-8 br	0.25
Dernière maladie du Cardinal Wiseman, par le Chanoine Morris, traduit de l'anglais par M. Charles de Vaulchier, 1 vol in-8 br	0.15
Le Cardinal Wiseman—Deux mystères, traduit de l'anglais par le P. Pascal Marie, 1 vol. in-12 relié	0.25
Le Général de La Moricière, par M. le Comte de Montalembert, broché	0.25
Oraison funèbre du Général de La Moricière, prononcée dans la cathédrale de Nantes, le 17 octobre 1865, par Mgr. l'Evêque d'Orléans, broché	0.25
Les Mystères de la Franc-Maçonnerie, par Alex. de Saint-Albin, 1 vol. in-18 br	0.25
Un catholique peut-il être franc-maçon? par le Baron Em de Ketteler, Evêque de Mayence, 1 vol br	0.25
La Réforme par les Dames, par M. Théophile d'Autimoe, 1 vol. in-34	0.15
Le Comte de Falloux—Itinéraire de Turin à Rome, 1 vol. in-12 br	0.75
La Semaine des Familles—Revue universelle sous la direction de M. Alfred Nettement, collection complète de 1858 à 1865 inclusivement, 7 vol. grand in-8, chaque volume, broché	2.00
Bescherelle—Dictionnaire national, monument élevé à la gloire de la langue et des lettres françaises, 2 vols. grand in-4to, broché	12.00

(Cet ouvrage, le plus complet qui ait été publié, est une véritable encyclopédie universelle et contient cinq fois plus de matières qu'aucune autre publication du même genre. Pour s'en convaincre, il suffit de le comparer avec tous les Dictionnaires connus.)

Opuscules de Mgr. de Ségur—Instructions familières et lectures du soir; La Religion enseignée aux petits enfants; La Divinité de Jésus-Christ; Le Souverain Pontife; Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui; La Révolution; La Confession; Conseils pratiques aux enfants sur la Confession; Conseils pratiques aux enfants sur la Communion; L'Eglise; Jésus-Christ; Le Pape; Les Pâques; La Piété et la Vie Intérieure; La Religion enseignée aux petits enfants; Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la Religion; La Révolution; La Très-Sainte Communion.

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, Rue St. Paul.

5 février—123 r

LE

CARNAVAL SANCTIFIE,

Par le pieux souvenir des douleurs de Marie, par le Rév. P. ALPHONSE MUZZARELLI, de la Compagnie de Jésus, approuvé par Monseigneur de Montréal. 1 vol. in-18 broché, 12 sous.

En vente chez

CHARLES PAYETTE,
250, Rue St. Paul.

3 janv. 96

QUARTIER SAINTE-MARIE.

CANDIDAT:

CALIXTE DUPRAT.

3 février. 122

QUARTIER EST.

CANDIDAT:

ALEXIS DUBORD

31 janv. 119

QUARTIER ST. JACQUES

CANDIDAT:

F. X. St. CHARLES.

31 janv. 119

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTIER ST. JACQUES.

A F. X. St. Charles, Ecuier.

MONSIEUR,

Les Soussignés, Electeurs Municipaux, qualifiés dans le Quartier St. Jacques, en cette Cité, reposant pleine confiance dans vos talents, votre habileté et votre intégrité, vous prient de vouloir bien vous représenter dans le Conseil-de-Ville de cette Cité, et à cette fin de vous porter me Candidat, pour ce Quartier, aux prochaines Elections Municipales de la Cité de Montréal; et ils s'engagent à faire tous leurs efforts pour assurer le succès de votre candidature

Montréal, 30 janvier 1866.

B Bastien,	M Thériault,
O Berthelet,	S Senez,
C S Cherrier	A Robert,
D Masson,	J Chabot,
A Larocque,	J Richard,
P J Beaudry,	Chs Tourville
N B Desmarteau,	O Barcelo,
Dr L Giard,	C E Daunais,
S Giraldi,	N Daunais,
J Pratt,	A Wilcott,
J A Gravel,	Chs Haynes,
L Bétournay,	J Foller,
P Delvecchio,	L Durand,
A Lusignan,	P Barré,
N Villeneuve,	V Desnoyers,
J H Jobin,	L St. Charles,
Z Benoit,	D S Eastwood,
L A Jetté,	J Versailles,
J D Rolland,	J St. Antoine,
F X Brazeau,	Frs Lorange,
H Béliveau,	E Archambault,
J Léveillé,	J Duhamel,
J Normand,	L Derome,
J Thomas,	J Samard, N.P.,
Frs Souci,	A Martin,
J Bte Bourgeau,	G Fullum,
J Pigeon,	J N Beaudry,
P Désautels,	L Hurteau,
J Bte Allard,	Dr A Ricard,
L E Morin,	A Lariviere,
F M LePailleur,	J Smith,
D Boudrias,	L Carle,
Dr H M Barcelo,	F X Lamarche,
A E Montmarquet,	Dr A Dagenais,
M Perras,	J Martel,
S Racette	L Prévost,
A W. Hood,	C Galèze,
P Benoit,	J Bte Hogue,
U Contant,	N Mercier,
J L Lévesque,	H Labelle,
R Chartrand,	Jos Lafleur,
U Perrault,	J Bte Sabourin,
J Bte Sénécal,	A Boudrias,
E Benoit,	P Prévost,
J E Barcelo,	A Mouette,
P Carle,	J Leblanc,
A A L Lachapelle,	Frs Pavis,
J Gabrieau,	J Duhamel,
N Julien,	Alex. St. Charles,
Chs Senécal,	Jos Prud'homme,
L Lecourtois,	L Couture,
J Corbeille,	Eug St Charles,
P Corbeille,	? St. Jean,
J Bte Ratelle,	Jos Lorange,
O Allard,	A C Troteau,
Dr J H Richelieu,	J Robert,
L V Blanchard,	A Dumouchel.

MESSIEURS,

En accusant réception de la réquisition que vous m'avez fait l'honneur de me présenter, permettez-moi de vous assurer que loin de solliciter la charge importante de Conseiller de Ville, j'avais résolu de décliner toute offre de ce genre. Mais votre réquisition est pour moi un témoignage si flatteur de la confiance et de l'estime que vous voulez bien m'accorder, que je croirais manquer à mon devoir comme citoyen, si je n'acceptais pas la candidature que vous m'offrez. Je vous prie de croire, Messieurs, que si je suis élu, je ferai tous mes efforts pour me rendre digne de la confiance que vous me témoignez, en travaillant autant que mes faibles talents me le permettront, aux intérêts de la cité de Montréal, et particulièrement du Quartier St. Jacques.

Votre très-humble et dévoué serviteur,

F. X. St. CHARLES.

30 janvier 1866—119

BAZAR

AU

COLLEGE DE ST.-LAURENT!

(PRES DE MONTRÉAL.)

Les Membres de l'ASSOCIATION DE ST.-JOSEPH, établie dans cette Institution, préparent un BAZAR au profit de leur Chapelle, pour l'érection d'un Autel

Le jour du tirage sera annoncé aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant de lots. On reçoit avec reconnaissance tous les objets offerts à cette fin; ils peuvent être déposés au COLLÈGE ou chez M LONGS, à Montréal, Rue St. Laurent

UN ASSOCIÉ.

29 janv. 119

A Vendre.

Une jolie VOITURE d'HIVER toute neuve, n'ayant eu que 8 jours de service.

Conditions faciles S'adresser à

LOUIS PERRAULT.

30 janv. m—119

A VENDRE

Bateaux-à-Vapeur,

DRAGUEURS,

BARGES, BACS, &c, &c.

Les Commissaires du Havre, n'ayant plus besoin des vaisseaux suivants, sollicitent des offres pour l'achat d'iceux:—

Bateaux-à-Vapeur *Lake St. Peter, St. Lawrence, Montreal* et *Bell.*

Dragueurs Nos. 2 et 4,

Barges *Whitney* et *McCrathy*,

Deux grands Bacs et trois petits Bacs,

avec toutes les ANCRES, CHAINES et autres effets à bord, tels que démontrés par l'inventaire, le tout à Sorel, où ils peuvent être vus et examinés par ceux qui désirent les acheter.

Pour plus amples particularités, s'adresser au Bureau de la Commission.

H. H. WHITNEY,
Secrétaire.

Montréal, 1er février 1866—121

VENTE PAR ENCAN

PAR J. G. SHIPWAY.

Vente importante d'une consignation considérable d'Argenterie et Coutellerie antique et moderne, venant de l'Etablissement de M. THOMAS SHEPHERD, Manufacturier, de Sheffield, Angleterre.

M. Shepherd a donné instruction au soussigné d'offrir en vente publique tout ce qu'il y a de compris dans le FONDS CONSIDERABLE maintenant en Canada, comprenant un très riche assortiment d'ARGENTERIE, VERRERIE de BOHEME et COUTELLERIE tant ancienne que moderne.

La vente commencera aux magasins de Mr. SHAW, Grande Rue St. Jacques, JEUDI APRES-MIDI, et sera continuée toutes les après-midi et tous les soirs, jusqu'à ce que le FONDS soit épuisé

On trouvera dans la collection: Des couverts de plats plaqués en argent massif et solide, plusieurs Services variés à thé et à café. Théières et Plateaux pour table, Corbeilles à pain et à biscuits, Porte-toast, Caraffes et Huiliers, Pots à claret. Coupes de présentation, Services de présentation, Couverts de plats, Cuillers à soda, moutarde, à pot, à dessert et à thé. Aussi, la meilleure Coutellerie de table et de poche faite par M. Shepherd portant son nom et sa marque de commerce, et plusieurs autres articles utiles.

On invite respectueusement les Dames à venir examiner les articles et à assister à la vente de jour. Les marchandises (qui paient d'rppa-rence) seront exposées le jour qui précèdera la vente.

Le soussigné croit inutile d'en dire plus sur la qualité de ces marchandises, attendu que MM. Shepherd sont bien connus comme des premiers manufacturiers de Sheffield. On garantit toutes les marchandises.

Vente tous les jours à UNE heure et demie et le soir à SEPM et demie ponctuellement

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

123

1865-66. **1865-66.**

COMPAGNIE

DES

Vapeurs Oceaniques de Montreal

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des

MALLES DU CANADA ET DES ETATS-UNIS

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Les passagers sont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

Les Billets de retour, sont accordés à des prix réduits.

LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des vapeurs suivants de première classe:

PERUVIAN, 2600 ton	Capt.	Ballantine
MORAVIAN, 2650 ton	"	Aiton.
HIBERNIAN, 2434 ton	"	Dutton
BELGIAN, 2400 ton	"	Brown..
NOVA-SCOTIAN, 2300 ton..	"	Wylie.
NORTH AMERICAN, 1784 ton	"	Kerr.
DAMASCUS, 1600	"	Watt
ACADIAN, 2700	"	(en constr.)

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND tous les SAMEDIS durant la saison, arrêtant à Loch Foyle, pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Leur ligne de Glasgow, composée des steamships suivants:

ST. DAVID, 1650 ton	"	Aird
ST. GEORGE	1468 tons.. Capt	Smith
ST. ANDREW	1432 " Capt.	Scott
ST. PATRICK	1207 " Capt	Trocks

(Voyageant entre la Clyde, Portland et New-York à des intervalles réguliers durant la saison navigable de l'hiver.)

PRIX DE PASSAGE de Montréal à Londonderry ou Liverpool:

CABINE .... $72 et $85

(Suivant les accommodements)

ENTREPONT $30.50

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payé s d'avance.

Un Chirurgien l'expérience est à bord de chaque vaisseau

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. & A. ALLAN.

Coin les rues de Youville et Commune, Montreal

Ou à la STATION DU GRAND TRONC,

68 Portland.

CORPORATION DE MONTREAL,

Hardes d'été pour la Police

Des SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du soussigné jusqu'à LUNDI MIDI, le DOUZIEME jour de FEVRIER courant, pour les articles suivants, à l'usage de la Police de la Cité, savoir:

114 Paires Pantalons,
114 do Bottes.

Le tout suivant les échantillons de drap et patrons de bottes que l'on pourra voir au Bureau du Chef de Police.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 3 février 1866. } 1221

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

CARTE DE REMERCIEMENTS.

M. PIERRE HUDON, faisant Commerce en Gros des MARCHANDISES SECHES aux Nos. 228 et 230, rue St. Paul, offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général, pour le bienveillant patronage qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il s'est adjoint, depuis le 1er Décembre, en qualité d'associé, M. PIERRE PLAMONDON, de la maison Desmarteau et Plamondon. M. Pierre Hudon se flatte de voir continuer à la nouvelle société l'encouragement libéral dont sa maison a joui jusqu'à présent.

Montréal, 19 déc. 1865—85

J. C. PARK,

BELLES

Marchandises de Mode et de Gout,

214—RUE McGILL—214,

MONTRÉAL.

31 novembre. 62—tmk

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Immeubles sur la Rue Bonaventure.

A VENDRE A L'ENCAN, aux Salles de Ventes d'Immeubles du Soussigné, MERCREDI, le 7 Février, tout ce certain lopin de Terre, situé sur la Rue Bonaventure, et borné en front par la dite Rue, d'un côté par la Propriété de la veuve François Leblanc, de l'autre côté par veuve Louis Ledue; mesurant trente pieds sur la Rue Bonaventure sur une profondeur quatre-vingt-six pieds et une largeur en arrière de quarante-deux pieds, avec une Maison à deux étages en pierre de taille, bonnes Dépendances dessus érigées, connue sous le No. 73, Rue Bonaventure. Commuée.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

119

Maison en Briques et Lot Nos. 198 et 200, Rue Amherst.

MERCREDI, le 7 Février, aux Salles du Soussigné, seront vendus à l'Encan, une MAISON EN BRIQUES à deux étages sur la Rue Amherst (précisément en haut de la Rue Ste. Catherine), possédant deux Logements avec entrée distincte, en ordre parfait, avec un loyer de £59 par année, et un Lot de 26 pieds de front, situé dans le voisinage immédiat; la profondeur de la Propriété est de 74 pieds. Commuée.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

119

Vente à l'Encan d'une vaste Propriete de prix jusqu'ici connue sous le nom

D'EGLISE de la TRINITÉ

Située sur la Rue Gosford, vis-à-vis le Champ-de-Mars, aux Salles de ventes d'Immeubles du Soussigné, VENDREDI, le 9 Février. Les Premisses sont très-vastes et spacieuses, et par leur position centrale, elles sont éminemment convenables pour un Club, une Salle Publique, une Institution, ou des Bureaux Publics.

L'amélioration très-marquée faite dans cette partie par l'érection de grands et beaux Blocs de Magasins sur la Rue Notre-Dame ne peut manquer d'augmenter la valeur de cette Propriété.

Titre parfait et incontestable. Commuée.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

119

Vente par Encan Public

D'UNE

BELLE VILLA DANS LE STYLE MODERNE

ET DE

Beaux Terrains,

(Agréablement situés sur les bords du fleuve St. Laurent,)

D'UNE FERME BIEN CULTIVEE

De 104 arpents, à 1½ mille de la cité,

ET D'UNE

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE SUR LA RUE CRAIG,

(En bas de la Place d'Armes.)

Le soussigné a reçu instruction de DAVID REA, Ecr., de vendre à ses salles de ventes d'immeubles, MARDI, le 13 Février:

1o. La RESIDENCE et les TERRAINS occupés par le propriétaire à Hochelaga, à environ un mille et demi des limites de la cité, entre le chemin public et le fleuve.

La maison est de 46 pieds sur 32 pieds, avec une aile de 44 pieds sur 20 pieds, bien bâtie, et une serre de 36 pieds sur 12 pieds, le tout chauffé à la vapeur, avec des tuyaux à eau chaude pour le lavoir, la chambre aux bains et l'office, en un mot pourvue de toutes les commodités modernes.

Les dépendances sont très vastes et comprennent une SERRE A VIGNE de 66 pieds sur 12 pieds.

Les terrains ont à peu près une étendue de six ARPENTS, pourvus de fossés souterrains, et garnis d'arbres fruitiers, de buissons, de plantes, etc., etc.

Toutes les premisses sont en bon ordre et ont été réparées. Possession au 1er mai prochain.

2o. LA FERME située à Hochelaga (vis-à-vis la résidence) contient 104 ARPENTS, et fait face SUR LE CHEMIN DE LA PETITE COTE; elle est DANS UN BON ETAT DE CULTURE (avec 40 arpents labourés) Une bonne maison de ferme et une grande grange se trouvent sur les premisses et forment partie de la vente.

3o. DEUX MAISONS TROIS ETAGES, EN PIERRE DE TAILLE avec magasin, Nos. de 550 à 556, rue Craig, près du bas de la Place d'Armes, avec deux maisons en brique à deux étages, baties en arrière, faisant face sur la ruelle des fortifications.

Ce lot mesure 40 pieds sur 90 pieds, avec un mur mitoyen sur chaque côté.

Toutes ces propriétés sont COMMUEES et libres de toute hypothèque.

Conditions faciles. On peut voir les plans et les ordres en faisant application.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

118 c

ASSURANCE

CONTRE LES

Accidents, avec Compensation

DANS LE CAS OU LA PERSONNE SERA DANS L'INCAPACITE DE TRAVAILLER.

Des accidents terribles arrivent tous les jours.

DES STEAMERS SOMBRENT OU SONT DETRUITS.

Des Chars sont jetés hors de la voie et entraînent la perte de vie ou des personnes sont blessées.

Dans les rues, entrepots, moulins, manufactures,

ET MEME DANS LEURS MAISONS,

les gens sont soumis à un grand nombre d'accidents.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

accorde chaque jour des polices à toutes les classes et les assure contre les

ACCIDENTS DE TOUTES ESPÈCES

Les prix de la prime sont très-bas et proportionnés aux moyens de chacun.

Avec $5 à $ par année, ils obtiendront une police pour $1,000 en cas de mort, avec une compensation de $5 par semaine, si la personne ne peut travailler.

Billets de police pour un espace de un à six jours accordés à 25 centins par jour pour $5,000, couvrant tous les risques, voyage ou autre.

POLICES POUR L'OCEAN

Assurant toute personne passant en Europe Californie, &c, &c

SUCCURSALE POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD,

No. 104, Rue St. François-Xavier, Montreal.

SIMPSON & BETHUNE,
Agents Généraux.

6 nov—52 tmk 2

Syndic Officiel,

No. 3—UNION BUILDING—No. 3.

En conséquence de l'incendie de la Bourse de Montréal, le soussigné a transporté son Bureau au No. 3, UNION BUILDING, Rue St. François-Xavier.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

28 déc—92

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY.

GRANDE VENTE POUR CLORE

CHEZ

M. MULDOON.

Le Soussigné vendra au MAGASIN de M. MULDOON, rue Notre-Dame, à commencer MARDI, le 6 février, pour continuer les jours suivants,

Ce qui Reste de son Fonds Considérable

DE

MARCHANDISES SECHES

Les Marchands sont respectivement invités à assister à cette vente, vu que le fonds entier du Magasin sera vendu sans réserve.

Vente chaque jour à DEUX heures et à SEPT heures le soir.

L. DEVENAY,
Encanteur.

122

VENTE à L'ENCAN de CHEVAUX,

Quatorze beaux SLEIGHS finis (dernier style) plusieurs Sleighs et Carrioles de seconde main doubles et simples, Harnais doubles et simples, Selles et Brides de Messieurs et de Dames, Sleighs, Robes, Couvertures pour chevaux.

—AUSSI:—

Une grande quantité de Tapis de seconde main, Nattes, Gazeliers, Tables, Couchettes.

Le soussigné vendra les objets plus haut décrits dans la vaste bâtisse en arrière du St. Lawrence Hall, sur la rue Craig, JEUDI, le 8 Février.

Vente à DEUX heures.

L. DEVANY,
Encanteur.

120

N. B.—Les personnes qui désirent vendre des chevaux à la susdite vente voudront bien en avertir l'Encanteur à son Bureau.

AVIS.

Le soussigné ayant, par un arrangement nouveau et spécial, été nommé par MM. JACQUES et HAY, de Toronto, leur seul Agent en cette cité, pour la vente à l'Encan de leurs magnifiques MEUBLES, saisit l'occasion favorable d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, que, de temps en temps, il offrira en vente, dans ses salles vastes et bien connues, No. 267, rue Notre-Dame, les différentes consignations considérables venant directement de ce célèbre établissement, comprenant tous les nouveaux styles de leurs MEUBLES en NOYER NOIR élégants et soigneusement sculptés et polis, de toutes les espèces et descriptions nécessaires pour satisfaire les demandes du goût et de la commodité modernes.

Outre la vente qui se fait à son magasin, le soussigné donnera une attention spéciale à la vente des MEUBLES et EFFETS de MENAGE dans les résidences privées des particuliers qui ne veulent plus tenir maison ou laissent la ville; il sollicite aussi respectueusement tous les ventes au dehors de cette description. De nouvelles facilités ont été obtenues pour faire fonctionner efficacement ce département des affaires, afin d'assurer plus d'économie et de dépêche dans la disposition des effets; ainsi les personnes pourront avoir leur compte, leurs ventes et leur rapport aussitôt après la vente.

Une attention spéciale sera donnée à la vente des IMMEUBLES et aux PROPRIETES DE VILLE, et comme ce département des affaires de l'Encan devient plus important avec l'augmentation et l'agrandissement de la cité, le soussigné offre les conditions les plus libérales aux personnes qui désirent offrir leurs propriétés à la compétition publique.

Les acheteurs et les vendeurs ont souffert d'une grande injustice, les premiers en étant taxés illégalement de *un par cent sur le montant de l'achat*, et les derniers en payant des prix exorbitants pour la commission et les annonces. Maintenant, le soussigné se propose de faire disparaître ce grief, en autant que ses affaires s'y trouvent concernées, en entreprenant la vente des propriétés à des conditions qui, il faut l'espérer, rencontreront les vues de tout le monde; ainsi:—

1o. *On ne chargera pas un par cent à l'acheteur.*

2o. Lorsque des ventes *bonâ fide* ont lieu, n'excédant pas £5,000, la commission sera de £5, et sur des montants au-dessus de £5,000, elle ne sera que de £10, non compris les frais d'annonces, sur lesquelles l'escompte régulier du commerce, 25 par cent, sera permis.

3o. Lorsqu'une propriété est *rachetée, réservée* ou *retirée* de la vente, on ne *chargera* que les déboursés faits pour les annonces.

Le soussigné saisit cette occasion de faire ses sincères remerciements au public pour le patronage très-libéral qu'il lui a accordé pendant les quatre dernières années et il espère, par sa promptе attention aux affaires et la stricte observation des propositions précédentes, rencontrer de nouveau le même encouragement.

N. B.—Tous les ordres laissés au Bureau seront l'objet d'une attention immédiate.

L. DEVANY.

Encanteur et Marchand à Commission, et Agent pour la vente de Biens-Fonds.

Montréal, 10 janvier 1866—101

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un Dividende final a été déclaré par les Syndics de la succession de feu J. B. E. DUROCHER, de St. Charles, que tel dividende est maintenant payable au Bureau de MM. THOMAS, THIBAUDEAU & CIE, Rue St. Paul.

HENRY THOMAS,
Un des Syndics.

Montréal, 3 février 1866—1 2 dxi

Situation Demandée

Une SITUATION est DEMANDÉE pour une jeune Fille, pour coudre ou être Ménagère dans une famille.

S'adresser à ce Bureau.

Montréal, 2 fév. 1866. ti—121

Chance Rare

POUR

UN POUVOIR D'EAU

SUR LE

CANAL DE LACHINE, A MONTRÉAL.

A vendre ou à louer, cette grande BATISSE EN BRIQUE, ci-devant connue sous le nom de *Atlas's Chair Factory*, située à l'Ecluse St. Gabriel, sur le Canal de Lachine, de 25 pieds sur 46, et à trois étages, avec une roue hydraulique de la force de 25 chevaux, rouages, poulies, &c.

C'est à peu près la seule chance de se procurer un pouvoir d'eau dans la cité, et elle mérite l'attention des manufacturiers.

Pour plus amples particularités, s'adresser à

A. W. OGILVIE & CIE,
Moulins St. Gabriel,
Montréal.

31 janvier—119 ssk

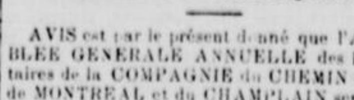

Compagnie du Chemin de Fer de Montreal et Champlain.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE des Propriétaires de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de MONTREAL et du CHAMPLAIN sera tenue aux Bureaux de la Compagnie, Pointe St. Charles, Montréal, MERCREDI, le 14e jour de FEVRIER prochain, à UNE heure P. M.

JAMES FERRIER,
Président.

JOSEPH HICKSON,
Secrétaire et trésorier.

N. B.—On se propose de faire motion pour l'ajournement de l'assemblée à un autre jour.

Montréal, 27 janv. 1866. 119

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

Maison No. 2, Dorchester Terrace Rue St. Constant.

Cette excellente maison de première classe est à vendre à l'encan, à notre Bureau, JEUDI, 8 février, à MIDI.

JOHN LEEMING & CIE,
Encanteur.

121

Vente a l'Encan.

JEUDI, 8 FEVRIER.

LOT No. 64, Avenue Union, second lot de la Rue Ontario, sur le côté est de l'Avenue, dimensions 60 pieds de front sur 90 pieds de profondeur.

—AUSSI:—

DEUX LOTS A BATIR, Nos 101 et 102, sur la Rue de l'Université, de 60 sur 83 pieds chaque.

—ET—

UNE PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE, de 40 pieds de front sur 114 pieds de profondeur, entre les rues Ste. Catherine et Dorchester.

On peut voir les plans des propriétés ci dessus à notre Bureau.

Vente à MIDI.

JOHN LEEMING & CIE,
Encanteurs.

122

CORPORATION DE MONTREAL

NOMINATION

DU

Maire et des Conseillers.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en conformité des dispositions de l'Acte 23 Vic. chap. 72, la nomination des Candidats pour les charges de Maire de la cité de Montréal et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle, aura lieu LUNDI, le DOUZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, aux endroits ci-après mentionnés et devant les divers Echevins et Conseillers ci-dessous nommés, savoir:—

1. La nomination de candidats pour la charge de maire, se fera à l'extrémité ouest du marché Bonsecours, dans le Quartier Est de cette cité; et le Conseiller Cassidy présidera à la dite nomination.
2. La nomination de candidats pour la charge de conseiller pour le Quartier Est de cette cité, se fera à la pesée du marché Bonsecours; et le Conseiller Poupart y présidera.
3. La nomination de candidats pour la charge de conseiller pour le Quartier Centre, se fera à l'encoignure des rues St. Lambert et St. Jacques; l'Echevin Stevenson présidera.
4. La nomination pour la charge de conseiller, dans le Quartier Ouest, se tiendra au côté nord-ouest du marché Ste. Anne; le Conseiller Higginson y présidera.
5. Pour le Quartier Ste. Anne, à l'encoignure de la rue St. Maurice et de la Place Chaboillez; le Conseiller Brown y présidera.
6. Pour le Quartier St. Antoine, à la Pesée du marché au Foin, Place Victoria; le Conseiller Donovan y présidera.
7. Pour le Quartier St. Laurent, à la Station Centrale du Feu, coin des rues Craig et Cheneville; le Conseiller McGauvran—Président.
8. Pour le Quartier St. Louis, à la Maison de Pompe, rue des Allemands; l'Echevin Content—Président.
9. Pour le Quartier St. Jacques, aux Marché aux Animaux, rue Craig; l'Echevin Rolland—Président
10. Pour le Quartier Ste. Marie, au Marché Papineau; le Conseiller Bastien—Président.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 27 janvier, 1866. } 116 dso

AVIS.

Nous, soussignés, informons respectueusement le public que nous avons formé une société prête à entreprendre toutes sortes d'ouvrages, soit en pierre de taille ou en maçonnerie, à des prix très-modérés. Nous invitons tous les citoyens qui auraient quelqu'ouvrage de ce genre à nous rendre visite, et ils auront lieu d'être satisfaits.

Nous tenons notre enclos aux Nos. 259 et 261, RUE STE. ELIZABETH.

E. PLANTE, LAVIGNE, BOURGOUIN & CIE.

30 janvier—118 sip

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

Les Actionnaires de la BANQUE DU PEUPLE sont par les présentes notifiés que l'ASSEMBLEE GENERALE ET ANNUELLE des Actionnaires aura lieu au Bureau de la Banque, LUNDI, le 5me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., conformément à la Clause 18e de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre,

B. H. LEMOINE,
Caissier.

1er fév. c—121

Violon! Violon! Violon!

M. JULES HONE, Elève du Conservatoire Royal de Bruxelles, classe de MM. LEONARD et FETIS, donnera des leçons de Violon et de Composition Musicale (Harmonie, Contrepoint et Fugue).

22, Rue Bleury, Montréal.

24 janv. a—113

Chemin de Fer du Grand-Tronc.

BONS

DU

SERVICE POSTAL ET MILITAIRE

AVIS

Est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de £6 15s 0d. sterling, ou $32 85/100 courant, par £100, sera payable sur les BONS DU SERVICE POSTAL ET MILITAIRE, possédés en Canada, le ou après le 28 de Février prochain, en les déposant aux Bureaux de la Compagnie.

JOSEPH HICKSON,
Secrétaire et Trésorier.

Pointe St. Charles, Montréal, 30 janvier 1866. } 119

CORPORATION DE MONTREAL.

Département de l'Aqueduc.

AVIS

Est par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDINAIRE DE L'EAU à la tête du canal de l'Aqueduc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'au PREMIER AVRIL prochain, répartie comme suit :

Toute cette section de la cité qui se trouve au-dessous du niveau de la Rue Sherbrooke Est et de la Rue Dorchester Ouest recevra l'eau depuis SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P M., chaque jour.

Et cette section de la cité qui se trouve au-dessus des niveaux de la Rue Sherbrooke Est et de la Rue Dorchester Ouest depuis SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures A M.

Pendant ce temps, la ville aura son approvisionnement d'eau ordinaire lorsque les circonstances le permettront.

(Par ordre,)

LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville.
Montréal, 10 janvier 1866. } 102 dm c

DISTRICT DE JOLIETTE

Une SESSION de la COUR DU BANC DE LA REINE, ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le DISTRICT DE JOLIETTE, sera tenue au Palais de Justice, à la VILLE de JOLIETTE, dans le District de Joliette,

Mardi, le Vingtième jour de Fevrier prochain,

A DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI.

En conséquence je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la Prison Commune de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi Avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, pour le dit District, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictements et autres documents pour faire tout ce qui appartiendra ou à chacun d'eux de le faire dans leurs capacités respectives.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Ville de Joliette, 12 jan . 1866. } qtz s—105

Terrains d'Huile à Enniskillen.

Des soumissions seront reçues jusqu'à SAMEDI, le VINGT-QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, par ce Département, soit pour prendre à bail en payant un boni outre une prérogative royale en argent égale à un dixième du produit des puits qui seront creusés, soit pour acheter en payant à l'émission des lettres patentes, les lots sous mentionnés :

¼ S. E., ¼ S. O., ¼ N. E. et ¼ N. O. du lot 8, 9me concession.

¼ S. E., ¼ S. O., ¼ N. E. et ¼ N. O. du lot 10, 9me concession.

¼ S. E. et ¼ S. O. du lot 8, 9me concession; ¼ S. E. et ¼ S. O. du lot 9, 10me concession.

Chaque morceau de terre renferme 50 acres et est situé dans le voisinage des exploitations des puits d'huile.

(Signé,) W. SPRAGGE,
D. S. I. A.

Département des Indiens,
Ottawa, 25 janv. 1866—118-el }

ABBOTT & CARTER

Avocats,

No. 47, — RUE ST. JEAN, — No. 47

Hon. J. J. C. Abbott, C.R.; Ewd. Carter, C.R.
19 janv—109 dnk

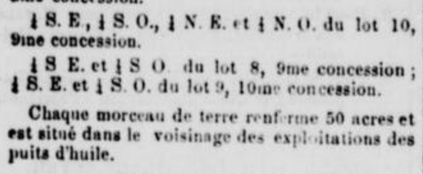

BUREAU DE POSTE.

Montréal, 4 déc 1865.

Arrivée et Départ des Malles

	DUES	FERME.
Québec par Railroad....	7.00 am	7.00 pm
Route de la Rive Nord, par terre........	8.00 am	1.30 pm
Sorel, Trois-Rivières, &c, par vapeur	7.00 am	4.30 pm
Canada O Train jour (1).	10.45 pm	7.00 am
Canada O Train nuit (2).	11.40 am	7.00 pm
La rairie	9.45 am	2.15 pm
St. Jean, C E, Napierville et Clarenceville......	9.45 am	7.45 am / 2.15 pm
New-York, Boston, Buffalo Troy, &c........	9.45 am	2.15 pm
St. Hyacinthe Richmond et Island Pond....(3).	7.00 am / 1.45 pm	8.20 am / 1.15 pm
Portland..........(4)....	1.45 pm	7.00 pm
Châteauguay, Beauharnois et Huntingdon..........	6.30 pm	6.45 am
Lachine	9.15 am / 6.15 pm	6 45 am / 2 00 pm
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg...........	10.45 am	2.00 pm
Chambly, ...	11.00 am	8.20 am / 2.15 pm
Longueuil............	10.30 am	2.00 pm
Contrecœur, Varennes et Verchères..........	0.00	2.00 pm
St Laurent, St. Eustache Ste. Scholastique, &c....	6.30 am	7.00 am
Ste. Rose, Ste. Thérese et St Jérome.............	2.00 pm	7.00 am
Rigaud, Carillon, Grenville et tous les Bureaux sur la route d'Ottawa....	10.45 pm	6.45 am
Terrebonne, New-Glasgow.	5.00 pm	7.00 am
St. Jean, N. B. Halifax et l'Ile du P Edouard, via Portland, tous les Mercredis et samedis	7.00 am	7.00 pm
Ditto tous les quinze jours de Boston...........	0.00 am	2 00 pm
Sault Ste. Marie &c. via Toronto, tous les Mardis.	00.00	7.00 pm

[1] Sacs du Conducteur ouverts jusqu'à....7.40 a m
[2] do do ....7.40 p m
[3] do do ....1.40 p m
[4] do do ....8.00 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des Malles.

Toutes les Malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

4 déc—78

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

CARTE DE REMERCIEMENTS.

M. PIERRE HUDON, faisant Commerce en Gros des MARCHANDISES SECHES aux Nos. 228 et 230, rue St. Paul, offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général, pour le bienveillant patronage qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il s'est adjoint, depuis le 1er Décembre, en qualité d'associé, M. PIERRE PLAMONDON, de la maison Desmarteau et Plamondon. M. Pierre Hudon se flatte de voir continuer à la nouvelle société l'encouragement libéral dont sa maison a joui jusqu'à présent.

Montréal, 19 déc. 1865—85

Pour Laver facilement et à bon marché

EMPLOYEZ la GLYCERINE et la POUDRE de SAVON de HARPER TWELVETREES.

Cette composition fait beaucoup d'écume et empêche de perdre du temps à frotter. Aucun cristal pour laver, aucune poudre de savon n'obtiendra un pareil résultat.

Il est vendu au paquet par tous les Epiciers et en gros par Harper Twelvetrees, (Limité,) Bromley-by-Bow, Londres, et par

WALTER MARRIAGE,
No. 30, Rue Lemoine, Montréal,
Agent en gros pour le Canada.

29 déc—85—ak

CORPORATION DE MONTREAL.

Département de la Police.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les deux sections suivantes du Règlement de la Cité, chapitre XXX, seront strictement mises en vigueur :

Section 20 —Aucun occupant ou personne ayant la charge d'aucune maison, ou partie de maison, magasin ou partie de magasin, bâtisse ou partie de bâtisse dans cette cité, ne laissera la NEIGE S'ACCUMULER ou la GLACE SE FORMER sur le toit des dites maisons ou bâtisses ou parties d'icelles, de manière à offrir du danger pour les passants, sans une PÉNALITÉ n'excédant pas VINGT DOLLARS et un emprisonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque offense.

Section 21.—La neige ou la glace accumulée ou formée sur les dits toits comme susdit, sera ENLEVÉE ou JETÉE A BAS par les personnes ayant la charge des dites maisons ou bâtisses avant NEUF heures du matin ; et elles prendront les précautions nécessaires pour en PRÉVENIR les passants des rues, sous une pénalité n'excédant pas VINGT DOLLARS, et un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Par ordre

F. W. L. PENTON
Chef de Police.

Bureau du Chef de Police,
Station Centrale,
Montréal, 20 janvier 1866 } 110 ts o

AVIS.

Chambre des Notaires de Montréal.

La prochaine Assemblée Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu le QUINZE de FEVRIER prochain, à ONZE heures A. M.

Par ordre,

H. LAPPARE, Sec.,
C. N. M.

Montréal, 15 janvier 1866—106 ee a

AVIS.

Dissolution de Société

La société qui a existé entre les soussignés sous les nom et raison de Grenier & Martin, est de ce jour dissoute de consentement mutuel.

Les livres de crédits et créances des débiteurs de la dite société ayant été divisés, seront réglés par moitié par chacun des ci-devants associés à leur place d'affaires respective.

JAC. GRENIER,
Nos. 300, Rue St. Paul.
P. P. MARTIN,
No. 220, Rue St. Paul.

Montréal, 30 décembre 1865—96 um c

—o—

Conformément à l'avis ci-dessus, le soussigné à l'honneur de remercier ses pratiques en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et il espère qu'elles continueront à favoriser également la nouvelle société qu'il a formée avec M. LOUIS MONAT, sous les nom et raison de MARTIN et MONAT, pour faire le commerce de Marchandises Sèches en Gros, au magasin ci-devant occupé par M. Monat, au No. 220, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier.

P. P. MARTIN.

—o—

Avis Public.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont formé une société pour faire le Commerce de MARCHANDISES SECHES EN GROS, sous les nom et raison de MARTIN et MONAT, au No. 220, rue St. Paul, où les pratiques de cet Etablissement déjà bien connu recevront le même encouragement que par le passé.

P. P. MARTIN,
LOUIS MONAT.

3 janvier—96 um c

Chemin de Fer Urbain de Montréal.

PROJET DE LIGNE D'HIVER.

JUSQU'A NOUVEL AVIS, les SLEIGHS de la Compagnie marcheront comme suit : en commençant à Huit A M.:—

1o. Du dépôt d'Hochelaga à l'extrémité de la rue St. Joseph et retour, passant par les rues Ste Marie et Notre-Dame, toutes les 14 minutes par poste. Ces Sleigs auront une affiche *noire* et une lumière *bleue*.

2o. Du dépôt d'Hochelaga au carré Richmond et retour, allant par les rues Ste. Marie, Notre-Dames et Grande rue St. Jacques, dans la rue St. Antoine par le carré Victoria, toutes les 28 minutes chaque poste. Ces Sleighs auront une affiche *rouge* et une lumière *rouge* et à chaque voyage arrêteront au bureau de Poste selon qu'il plaira aux passagers.

3o. Des barrières à péage de la rue St. Laurent à la Pointe St. Charles et retour, passant par les rues Craig, McGill et Wellington, toutes les 22 minutes chaque poste. Ces Sleighs auront une affiche *verte* et une lumière *verte* et arrêteront aux salles d'attente de la rue Craig à chaque voyage pour prendre les passagers.

4o. Des salles d'attente de la rue Craig et retour par les rues Bleury et Ste. Catherine, le Beaver Hall et la rue Ste. Catherine, alternativement toutes les 20 minutes par poste, de 8 à 10 A. M., 12 à 2.30 P. M., et 4 à 6.30 P. M. Ces Sleighs auront une affiche *blanche* et une lumière *blanche*.

Dans quelques jours, quand les détails du nouveau projet seront complétés on publiera un tableau des heures, afin que le public puisse se guider.

Par ordre du Bureau,

J. GLASS,
Secrétaire.

Rue Craig, 19 janv., 1866.—114-dzk.

1865 { NOUVELLE LIGNE DE FRET POUR OTTAWA. } 1865

COMPAGNIE DE TRANSPORT de Montréal et Ottawa (LIMITÉ.)

CAPITAL........................ $50,000

John McLennan Président.
W. McNaughton, } Directeurs.
J. B. Auger,

Cette Compagnie a été formée dans le but de faciliter le commerce qui augmente tous les jours sur cette route, en passant par la rivière Ottawa, le canal Rideaux et leurs tributaires. Cette nouvelle ligne est fournie de tout ce qui est nécessaire pour assurer la dépêche des effets et une économie dans le coût du transport

ISSAAC BONNER, Agent,
85. Rue de la Commune. Quai du Canal, Montreal
L. C COUVRETTE, Agent,
Bassin du Canal, Ottawa

11 février—130 a k

MAGASIN DE FARINE, LARD, Vin, Spiritueux, Liqueurs,

&c., &c., &c.,

229—*RUE DES COMMISSAIRES*—229

MONTREAL.

M. S. GIRALDI

a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il vient de transporter son magasin au No. ci-dessus de la rue des Commissaires, où il continuera la vente de toute espèce de Farine, Lard et Provisions en général ; aussi, Vins Français, Anglais, et autres, Eau-de-Vie, Whiskey du Haut et du Bas-Canada, &c., &c.

M. Serafino Giraldi espère, par une attention personnelle, la bonne qualité des articles qu'il peut offrir à des prix raisonnables, mériter une large part du patronage du public.

27 mai—217

DEPOT DE POELES,

RUE CRAIG, No. 526,

Vis-à-vis la Rue St. Charles-Borromée.

On trouvera à cet établissement un assortiment de POELES des plus variés et à des prix modérés, entr'autres

Le " Brillant," à charbon pour passa
L' " Albanian," " "
Le " Northern Light" " "
Le " Railroad," " "
Poêles simples, doubles et sourds
Le " Ruler," à charbon pour cuisine
Le " Royal Cook," à bois "
Le " Standard," " "
Avec réchauds et conduits à eau chaude, etc.

MEILLEUR & Cie.,
27 sept—16 r 526, Rue Craig.

La Compagnie D'ASSURANCE et de PLACEMENT DES CITOYENS.

BUREAU :—BATISSES UNION.
MONTRÉAL.

3 janvier. 96—a

AVIS.

DUFRESNE & McGARITY

EXPOSENT EN VENTE

DINDONS SAUVAGES (gros)
FAISANTS D'ANGLETERRE
CANARDS (Canvas Back)
CAILLES FRAICHES
PERDRIX DU CANADA à 50c le couple
Célèbres JAMBONS CINCINNATI de Davis
LANGUES SALEES do
LANGUES DE BUFFLE (fumées)
RAISINS de MALAGA et ELMEIRA
RAISINS PAR LIT de West End et Londres
AMANDES du Jourdain et en Ecailles
AVELINES d'Angleterre
NOIX nouvelles et NOISETTES du Brési

—AUSSI :—

FRUITS CRISTALLISÉS en boites et en bouteilles de goût
DESSERT do do do
TARTE do do do
FROMAGE RAFFINÉ (le seul dépôt)
FROMAGE ANGLAIS STILTON
FROMAGE QUEEN'S ARMS (vieux et beau)

—ET—

REÇOIVENT TOUS LES JOURS DES
FINNAN HADDIES frais fumés.

DUFRESNE & McGARITY,
228, Rue Notre-Dame.

10 janvier—101

Chemin de Fer le Grand Tronc.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Les Convois laissent la GARE de la RUE BONAVENTURE comme suit :—

Districts Central et de l'Ouest.

Express de jour pour Ogdensburg, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest, à................	8.00 A M.
De nuit, do do do do	8 15 P.M
Train d'accommodation pour Brockville et les stations intermédiaires.	9.40 A.M

District de l'Est.

Train mêlé pour Island Pond et les Stations intermédiaires	9.00 A M
Malle pour do et Portland arrêtant la nuit à Island Pond........	2.00 P M
Express de Nuit pour Trois-Rivieres Québec, Riv.-du-Loup, Portland et Boston, avec chars de nuit...	10.10 P M
Convoi Express pour Saint-Jean, en connection avec le Chemin de Fer Central du Vermont pour Boston, New York, et toutes les places dans les Etats de l'Est, à.........	8.30 A M
Do do et Rouse's Point...	3.15 P M
Train d'accommodation pour St. Jean et les places intermédiaires......	5.40 P M

Les Convois pour Lachine partent à 8 00 A.M, 9.30 A.M, *3.00 P.M., et 4 30 P.M.

* Le convoi de 3.00 P.M. va jusqu'à Plattsburg.

C. J BRYDGES,
27 nov – 73 Directeur-Gérant.

AVIS.

On a besoin des COUTURIÈRES pour la confection d'Habits, Pantalons et Vestes.

On ne donnera de l'ouvrage qu'à celles qui ont des moulins.

S'adresser à

CHAS. GARBAU
19 janv—109 m 142 Rue McGill.

AUX CAPITALISTES.

A VENDRE OU A LOUER,

Terrains et Batisses près du Canal.

Un terrain faisant front sur les rues Commune et Queen, vis-à-vis le bassin des vapeurs du Haut-Canada, à l'entrée du canal.

Il y a sur ce terrain une bâtisse de 40 x 150 pieds, à deux étages, dont le premier et la cave peuvent être transformés à peu de frais en une glacière considérable, et le second peut servir pour logement ou emmagasinage.

Il y a en outre d'autres bâtisses qui peuvent servir comme fonderie, distillerie, dessicateur de grains, et contiennent les diverses machines d'un moulin à café. Le tout avec un privilege d'eau du canal.

— DE PLUS A —

Hochelaga et Avenue Colborne

Deux grands terrains bien adaptés pour y construire des CORDERIES. Ces terrains seront divisés de grandeurs réquises.

H. & B. LIONAIS, agents,
30, rue St. Gabriel.

6 octobre- -24

OCULISTE ET AURISTE.

Dr. L. O. THAYER,

Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, &c.,

Est maintenant à Montréal et tient son Bureau et Résidence au No. 235, Rue Notre-Dame, au-dessus de MM. Laurent & Laforce, Marchands de Pianos, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux louches sont guéris instantanément.

Personnes guéries par le Dr. Thayer :

M. Régis Prevost, No. 523, rue St. Laurent, était aveugle de l'œil droit depuis 11 ans, et en bûchant un éclat de bois le frappa au front et lui fendit l'œil gauche ; il est resté sans vue. Il l'a recouverte entièrement d'après les soins du Dr. Thayer.

Mademoiselle Caroline Charbonneau avait une forte enflammation dans les yeux ; elle fut guérie complètement.

Le Dr. Thayer traite aussi le Catare et autres maladies semblables.

Heures de Bureau de 9 h. A. M. à 6 h. P. M.
26 sept—15

CHARLES DAOUST,

AVOCAT,

No. 20, Rue Saint Gabriel

Xavier Cusson,

115 — *RUE ST. JOSEPH* — 115

PROPRIÉTAIRE DE

superbes grands Corbillards, ainsi que petits Corbillards attelés de jolis poney blancs ; Fabriquant de Cercueils de toutes grandeurs et qualités.

Prix modérés.

X. Cusson sollicite l'encouragement du public.

☞ *Ses Corbillards sont à vendre ou à louer.*

novembre 46—smk

G. B. de Boucherville,

AVOCAT,

No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES,
MONTRÉAL.

27 nov. 67—tm

ECRITURE SAINTE

Sainte Bible, traduction nouvelle par De Genoude, 1 vol. in-18, relié............$1.80
La Sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité et justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, etc., par M. l'abbé Du Clot, 3 vols. in-8o, br........ 2.20
Le Nouveau Testament de N. S. Jésus Christ, traduction nouvelle par l'abbé A. Gaume, 2 vols in-12, br............. 2.00
Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par l'abbé Glaire, 1 vol. in-8o, br 75
Novum Jesu Christi Testamentum Vulgatæ Editionis, 1 vol. in-32 relié............ 90
Explication des Evangiles des dimanches et fêtes principales, extraite textuellement par l'abbé J. Mertian, 2 vols. in-12 br... 1.00
Explication des Epitres de St. Paul, par une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte, par une paraphrase qui expose en peu de mots la pensée de l'Apôtre, par le P. Bernardin Picquigny, 4 vols. in-12, br............................ 1.30
Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du Catéchisme avec la réponse aux objections tirées des sciences contre la religion, par l'abbé Ambroise Guillois, 4 vols. in-12, rel..... 4.00
Traité historique et dogmatique de la vraie religion avec la réfutation des erreurs qui lui ont été opposées dans les différents siècles, par l'abbé Bergier, 8 v. in-8o br.. 4.50
Catéchisme de Persévérance ou exposé de la religion, par Mgr. Gaume, 8 vols. in-8o relié...................................11.00

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.

23 janvier—112

NOUVEAU MAGASIN DE VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

Vis-à-vis la Maison F. & . Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que, cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

19 mai—211ka

Magasin de Provisions et Clos de Bois de Construction,

No. 50 RUE ST.-PAUL,

(Voisin de l'Eglise Bonsecours.)

Le soussigné informe ses pratiques qu'il vient d'acheter à l'encan une partie du Fonds de Magasin de M. Adams, qu'il disposera à bas prix. De plus, en outre son CLOS a BOIS, il tient un MAGASIN de PROVISIONS où il aura constamment en mains—

Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Grue, &c. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Echelles, Dalles, Rames, &c.

Il achetera toute espèce de produits dans sa branche de Commerce, et se chargera aussi de la vente des produits que l'on voudra bien lui confier.

De plus, sleighs, traîneaux, chaises, cuvettes seaux, etc.

LEON HURTEAU.

9 mars—152

Dr. NELSON EDWARDS,

Chirurgien-Dentiste et Facteur de Dents Artificielles,

Pratique depuis dix-huit ans dans la ville de New-York.

Setts et partie de setts en caoutchouc, d'après le système d'Edwards.

N. B.—Les opérations sont garanties. No 304, Rue Notre-Dame, troisieme porte de l'Eglise Paroissiale

18 avril—184 a D k

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

LA ROYALE.

CAPITAL

DEUX MILLIONS STERLIN

La COMPAGNIE CONTINUE à ASSURER les BATISSES et des PROPRIÉTÉS de toute description aux **Conditions les plus Favorables.**

Des RISQUES sont pris à des CONDITIONS LIBERALES sur les **Vapeurs, Vaisseaux, Barges, &c.,** jusqu'à l'ouverture de la navigation, le printemps prochain, ou à l'année.

Toutes PERTES **immédiatement payées** sur preuves satisfaisantes, sans référence au Bureau des Directeurs.

H. L. ROUTH,
AGENT.

Montréal, 9 décembre 1864 —77

J. D. LAWLOR, Manufacturier pratique de MACHINES à COUDRE, seul Agent autorisé pour la vente des vraies Machines à Coudre de Singer, à Montréal Fil de soie, coton t toile ; aiguilles, huile, &c., à vendre. On enseigne aux Dames.

Les réparations faites promptement.

J. D. LAWLOR,
304, Rue St. Sulpice,
Coin de l'Eglise Paroissiale et de la rue Notre-Dame
1 avril—173 eks

MOULINS A FARINE

A Vendre ou a Louer.

Les MOULINS a FARINE bien connus de DURHAM, situés à Ormstown, seigneurie de Beauharnois, sur la Rivière Chateauguay, s'ils ne sont pas vendus, seront loués pour trois ans du 10 septembre prochain Il y a une bonne résidence pour le Locataire, avec Etables et Dépendances adjacentes. Le Moulin contient quatre jeux de roues, etc., etc., et est situé dans un des meilleurs districts ruraux en Canada. Des Soumissions seront reçues jusqu'au septembre.

JAMES KEITH,
Bureau Seigneurial, Beauharnois, C. E
12 juil. 254

CENTRAL DRUG HALL

Et Succursale, 4ème porte à l'Est de l'Eglise Paroissiale, Rue Notre-Dame.

VIEUX GARGLING OIL ANGLAIS, véritable ; Poudre de condition 2-40, Bartines Lotion, à vendre aux plus bas prix par

DAVIDSON & Cie.

Les PASTILLES VERMIFUGES de DAVIDSON sont d'un effet assuré et sans danger. N'en prenez point d'autres.

Le TONIQUE MAGIQUE de DAVIDSON guérit la Dyspepsie ; on s'en sert avec succès au lieu de liqueurs spiritueuses, et elles font disparaitre le désir de faire usage de ces dernières.

Le CALMANT NERVEUX de DAVIDSON guerit le mal de dents.

La POUDRE FERMENTATIVE EXCELLENTE de DAVIDSON produit du pain léger

Les articles ci-dessus sont préparés seulement par

DAVIDSON & Cie.,
Chimistes.

La Salseparaille de Bristol, les Pilules de Bristol, le Pain Killer de Perry Davis et Lyman Pilules d'Ayer, Salseparaille d'Ayer, et toutes les médecines brevetées à vendre par

DAVIDSON & Cie.,
Chimistes,
133, Grande Rue St. Jacques,
302, Rue Notre-Dame.

28 nov—68 r

Dissolution de Société.

La société qui existait entre DESMARTEAU et PLAMONDON est dissoute de consentement mutuel depuis le premier courant.

(Signé,)
N. B. DESMARTEAU,
P. PLAMONDON.

Montréal, 13 décembre 1865.

N. B.—Conformément à l'avis ci-haut, le soussigné est seul autorisé à régler les affaires de la dite société Desmarteau et Plamondon.

(Signé,)
N. B. DESMARTEAU.

—o—

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils se sont associés sous les nom et raison de N. et W. Desmarteau et Jodoin, pour faire le commerce en gros de MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, &c, &c. Les affaires se feront dans l'ancienne maison occupée par MM. Desmarteau et Plamondon.

(Signé.)
N. B. DESMARTEAU,
W. B. DESMARTEAU,
A. JODOIN, Jnr.

13 déc——81 c

Maison Peinte en Rouge,

Nos. 275 et 277, RUE DES COMMISSAIRES

Le public trouvera constamment, comme par le passé, à l'enseigne ci-haut un bon assortiment de Farine, Lard, Graise, &c., à des prix qui défient toute compétition.

GRAINS.

Le soussigné achète toute sorte de Gains en gros et en détail au plus haut prix du marché Messieurs les Commerçants de la campagne et autres trouveront leur avantage à passer chez lui avant de vendre leurs grains ailleurs.

— AUSSI : —

Biscuits de Matelots toujours à disposition No. 1 et No. 2, et Biscuits de Capitaines garanti faits avec le plus grand soin et les meilleurs matériaux pour assurer leur préservation et leur bon goût ; les meilleurs Crackers de toute description, unis et de goût ; meilleur Beurre de table et d'exportation.

Veuillez envoyer vos ordres aux Nos. 275 et 277 (nouveaux numéros), *Magasin Rouge.*

OVIDE DUFRESNE,
5 sept—301 r Nos. 275 et 277, Rue des Commissaires, Montréal.

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No. 6, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 28 nov. 1865—14 akD

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES de la Compagnie du Richelieu aura lieu à son BUREAU, à Montréal, MERCREDI, le SEPT Février prochain, à DEUX heures de l'Après-Midi, pour recevoir le Rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'élection d'un nouveau Bureau de Direction pour l'année courante, et pour la transaction d'autres affaires concernant la Compagnie.

Le Livre de Transfert sera fermé du 29 Janvier courant au 7 Février prochain, les deux jours inclusivement.

Par ordre,

J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 22 janvier 1866. } 111

Le Soussigné offre en Vente

Indigo, Pierre Bleue, Clous de Girofle
Poivre noir, Colle Forte, Noir de Fumée
Pipes, Salpêtre, Riz, Huile de Graines de Lin
Ficelles, Chandelles françaises, Bouchons
Crème de Tartre, Réglisse, caisses d'Huile d'Olive
Marinades, Sardines, Raisins
Vinaigre, caisses d'Eau-de-Vie
Eau-de-Vie (Otard, Dupuy & Cie) en barriques
Genièvre de DeKuyper en caisses
" " en tonnes et ¼ caques
Old Tom de Booth, Genièvre, Rum de la Jamaique
Caisses de Claret
Saumons en tierçons
Thés du Japon, Oolong et non colorié, Souchong
Sucre Blanc écrasé A. Sucre Blanc écrasé sec
Melasse, Sirop doré

— AUSSI : —

Whiskey de Borst, Halladay & Cie

—ET—

200 boucts Cassonnade brillante

V. HUDON,
10 juin—229 306, Rue St. Pau

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Seront vendus aux plus offrants et derniers enchérisseurs, dans le Bureau des Notaires soussignés, No. 24, Petite Rue St. Jacques, LUNDI, le 12 Février prochain, à ONZE heures précises du matin, les propriétés ci-après décrites dépendantes des successions de M. JEAN-BAPTISTE DUBUC, en son vivant Bourgeois, de la cité de Montréal, et de Dame HENRIETTE LEMAIRE dit ST. GERMAIN, son épouse, savoir :

1o. UN TERRAIN VACANT, situé dans le Quartier St. Louis de la cité de Montréal, contenant 30 pieds de front sur 94 pieds et 6 pouces de profondeur ; et de là prenant 39 pieds et 4 pouces de largeur sur encore 78 pieds et 6 pouces de profondeur, ce qui fait en tout 173 pieds de profondeur, à partir de la rue St. Denis, le tout mesure anglaise, tenant devant partie à la rue St. Denis et partie à la profondeur du passage ci-après mentionné, derriere aux représentants de F. X. Dubord dit Latourelle, d'un côté au sud-est à l'Eglise de la Trinité et d'autre côté au nord-ouest, à un autre terrain dépendant des dites successions de M et Mme. Dubuc, avec droit de mitoyenneté dans un passage de neuf pieds et quatre pouces de largeur sur 94 pieds et 6 pouces de profondeur, le tout mesure anglaise, à partir de la dite rue St. Denis ; ce passage ; pris en entier sur le terrain adjacent du côté nord-ouest appartenant aux dites successions de M et Mme Dubuc, lequel passage sera mitoyen à perpétuité entre l'acquéreur du dit terrain vacant et les héritiers des dits M. et Mme. Dubuc et leurs représentants, en par les propriétaires des dits terrains, contribuant à frais communs au coût d'une porte de cour sur le front du dit passage et à l'entretien de la dite porte de cour et du dit passage.

2o. UN EMPLACEMENT situé dans le Quartier St. Jacques, de la dite cité de Montréal contenant 38 pieds et 6 pouces de front y compris la moitié du passage ci-après mentionné, sur 108 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, borné en front par la rue St. Hubert, derrière par un autre emplacement dépendant des dites successions de M. et Mme. Dubuc, et des deux côtés à M. Joseph Pigeon, avec une maison à deux étages dont la façade est en pierre de taille et les pignons et le derrière en brique, et parterre sur le devant de la maison, hangar, remise et écurie en brique y érigés, avec droit de mitoyenneté dans un passage de huit pieds de largeur sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, communiquant de la rue Christophe aux cours des maisons bâties sur les terrains tenant au dit passage.

Le même jour sera vendu à l'enchère, l'emplacement ci-après décrit dépendant des successions de M. JOSEPH AUGUSTIN CARDINAL, en son vivant bourgeois de la cité de Montréal, et de Dame PHÉBÉ BLACHE son épouse, savoir :

UN EMPLACEMENT de forme irrégulière situé au dit Quartier St. Louis dans le Fief Classe, contenant 45 x 44 pieds et au bout des 44 pieds prenant 20 x 20 pieds dans la ligne nord-est, joignant Guillaume Sawyer, tenant devant à la rue Lagauchetière, derrière et du côté sud-ouest à Dame Wilfred Meunier et du côté nord-est au dit Guillaume Sawyer, avec une maison en bois à un étage et à deux logements et une écurie y érigées.

Pour les conditions, s'adresser aux soussignés

J. A. LABADIE, N. P.,
J. E. O. LABADIE, N. P

24 janvier, 1866.—114-tsb.

J. C. PARK,

BELLES

Marchandises de Mode et de Gout,

214—RUE McGILL—214,

MONTRÉAL.

31 novembre. 62—tmk

J. B. MARION,

(Successeur de J. L. Beaudry),

No 166, Rue Notre-Dame,

Remercie ses nombreuses pratiques et le Public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu. Il prend la liberté de les informer qu'il a maintenant un Assortiment considérable de MARCHANDISES achetées aux Encans pour argent comptant et qui sont vendues certainement à quinze pour cent au dessous de leur valeur.

☞ Venez visiter mon Assortiment avant de faire vos achats.

8 nov. 51

COMPAGNIE

D'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA

CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., Président ;

Hubet Paré, Ecr.,	Louis Comte, Ecr.,
André Lapierre, Ecr.,	Mich. Lefebvre, Ecr.,
Alexis Dubord, Ecr ,	F. J. Durand, Ecr.,
Jos. Laramée, Ecr.,	L. A. H. Latour, Ecr

La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURAECE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE,
Secrétaire.

53

Application au Parlement

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation du " Montreal Club."

Montréal, 4 décembre 1865—73 dm

Application au Parlement.

AVIS est donné par les soussignés qu'il sera faite une demande à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour ériger la division succursale de St. Etienne, en la paroisse St. Clément de Beauharnois, dans le comté de Beauharnois, district de Beauharnois, en une municipalité séparée pour les fins scolaires et municipales, sous les noms de Municipalité de St. Etienne de Beauharnois, la division succursale, ou paroisse projetée de St. Etienne, devant comprendre dans ses limites " les concessions " doubles de St. Laurent et du premier rang de " North George-Town, la concession Sud de la " rivière St Louis, depuis la terre de Jacques " Brunet inclusivement, à la ligne divisant la " paroisse de St. Clément de Beauharnois de St. Louis de Gonzague, la concession Nord de la rivière St. Louis, depuis la terre d'Alexis Hébert inclusivement à la ligne de division des paroisses susdites, la concession Ste. Anne, prises de la paroisse St. Clément de Beauharnois et de la concession double du deuxième rang de North George-Town, de la concession Sud de la rivière St. Louis, depuis la ligne de division de St. Clément de Beauharnois et de St Louis de Gonzague, à la terre d'Ignace Laberge inclusivement, et de la concession Nord de la dite rivière St. Louis, depuis la dite ligne de division entre St. Clément de Beauharnois et St. Louis de Gonzague à la terre de John Dickson, prises de la paroisse St Louis de Gonzague.

A. de MARTIGNY,
RAPHAEL ROLLAND, père,
MAXIME LAVOIE,
PIERRE BERGEVIN,
BASILE MARCILLE,
LOUIS TURCOT,
O. & J. LYNCH,
M. & J. MARTIN,
ANTOINE DUQUET,
Et autres.

Beauharnois, 22 décembre 1865—99 dm

Application au Parlement.

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite, à la prochaine session du Parlement pour un acte permettant aux Syndics, de l'église St. Paul, Montréal, de l'église Presbytérienne du Canada, en correspondance avec l'église d'Ecosse, de vendre la propriété en leur possession, sur laquelle l'église et la maison d'école sont maintenant érigées, sur les rues Ste Hélène et des Récollets, dans la Cité de Montréal.

Montréal, 8 janvier 1866 100-dm

Application au Parlement.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un bill autorisant la vente des Terres de Paroisses (*Rectory Lands*) dans les divers diocèses de l'Eglise d'Angleterre en Canada.

Par ordre du Synode Provincial,

CHAS. HAMILTON, M. A.,
Secrétaire Clérical.
J. BOVELL, M. D.,
Secrétaire Laique.

5 janvier 1866—102 dm a

Application au Qarlement.

AVIS.

La Compagnie du CHEMIN DE FER DU MONT ROYAL, a l'intention de présenter une Requête au Parlement, à sa prochaine Session, pour faire des amendements à sa Charte actuelle.

15 janv dm—105

Application au Parlement.

Le soussigné donne avis qu'il fera application, à la prochaine session du Parlement Provincial, pour un acte lui accordant une patente pour l'invention d'une machine à laver les planchers (*Canadian improved mop & scrubbers.*)

JEAN-BTE. LEDUC.

Ste. Cécile de Beauharnois,
23 janvier 1866. } 114 dm

Application au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'application sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour permettre de pratiquer dans les cours de loi et de justice du Bas-Canada, à S. WALLER CHAPMAN, de Castle Mitchell, comté de Kildare, Irlande, Avocat du Barreau d'Inner Temple, comme Avocat, Procureur et Solliciteur en Loi.

Montréal, 1er février 1866—120 dm a

AVIS.

M. DESJARDINS,

AVOCAT,

A transporté son Bureau du No. 19, Côte St Lambert, au No. 31 de la Côte St. Lambert, au coin de la Ruelle des Fortifications et de la Côte St. Lambert.

6 novembre—49 sm

LA MINERVE,

Journal Politique et Commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES.

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS.

Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire.

QUOTIDIENNE..........................	$6.00
SEMI-QUOTIDIENNE....................	4.00
HEBDOMADAIRE	2 00

Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES A L'ANNÉE.

Un Carré, pour un an, pas plus de 22 lignes $50.00, avec le privilége de le changer tous les trois mois.

Demi Carré, pas plus que 14 lignes $30.00 avec les mêmes privilèges

Adresses, etc., 6 lignes $12.00 par année.

On ne considérera pas qu'une annonce est à l'année si on n'a pris des arrangements à cet effet.

Les privilèges des personnes qui ont une annonce à l'année se borneront à leurs affaires régulières et toutes les autres annonces telles que Ventes par Encan, Maisons à Louer, Dissolution de Société, Avis Légal, Vaisseaux, Démenagement, etc., etc., etc., seront chargés extra.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 50cts., et 12½ cts., pour chaque insertion subséquente.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 70cts., et 20 cts., pour chaque insertion subséquente.

Audelà de Dix lignes, 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

NOTICES SPÉCIALES.

Toute Notice devra payer extra et tant la ligne comme annonce ordinaire.

Tout Avis pour mettre ou discontinuer une annonce devra se faire par écrit.

Quand on veut discontinuer à l'une des Editions de *La Minerve*, il faut en donner avis au moins un mois d'avance—si non l'abonnement continuera pour les six mois suivants.

L'insertion d'une Naissance est de 25 cents Mariage, 50 cents ; Décès sans Obituaire, 25 cts.